

# ESK EXCLUSIF

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2024

DÔM FINANCE



## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>12</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes</b>	<b>17</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
<b>Bilan</b>	<b>21</b>
Actif	21
Passif	22
<b>Compte de résultat</b>	<b>23</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>26</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>27</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>30</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>33</b>
<b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>	<b>34</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>	<b>36</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>37</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	37
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	37
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	38
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	39
Exposition directe sur le marché des devises	40
Exposition directe aux marchés de crédit	41
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	42
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	43
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>44</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	44
Frais de gestion, autres frais et charges	45
Engagements reçus et donnés	48
Acquisitions temporaires	48
Instruments d'entités liées	49
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>50</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	50
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	53
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>56</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>61</b>
<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>64</b>

<b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>64</b>
<b>Synthèse de l'inventaire</b>	<b>65</b>
<b>Informations SFDR</b>	<b>66</b>
<b>Comptes annuels au 29/12/2023</b>	<b>79</b>

<b>Commercialisateur</b>	DÔM FINANCE
<b>Société de gestion</b>	DÔM FINANCE 39, rue Mstislav Rostropovitch – 75017- PARIS
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
<b>Centralisateur</b>	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG AUDIT SA 1,Cours Valmy 92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX. Représenté par Monsieur Nicolas DUVAL-ARNOULD

## Informations concernant les placements et la gestion

### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Capitalisation (Parts A, C, F et I) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

	Capitalisation totale	Capitalisation partielle	Distribution totale	Distribution partielle
Revenu net	X			
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X			

### Garantie :

Neant.

### Objectif de gestion :

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à 4% l'an nette de frais de gestion sur l'horizon de placement recommandé.

*L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance chiffrée de 4% annuel, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement.*

### Indicateur de référence :

L'OPCVM n'a pas d'indicateur de référence.

### Stratégie d'investissement :

#### 1. Stratégie utilisée

Le fonds ESK EXCLUSIF sera investi en actions, obligations et titres de créances, sans contrainte d'allocation entre l'une ou l'autre de ces classes d'actifs, ni contrainte sectorielle ou géographique.

ESK EXCLUSIF met en œuvre une gestion active dans laquelle :

Les actions pourront représenter de 0% à 100% de l'actif net du fonds et seront sélectionnées suivant une démarche de « stock-picking » valeur par valeur essentiellement basée sur l'analyse fondamentale des sociétés. Le fonds repose sur une gestion

discrétionnaire et a ainsi vocation à faire des choix de gestion opportunistes en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières.

Pour réaliser son objectif de recherche de la valorisation du capital, le fonds met l'accent sur les valeurs de toutes tailles de capitalisation, sans discrimination de secteur d'activité. Les critères fondamentaux pris en compte (croissance du chiffre d'affaires, du résultat net, taux de marge, qualité du management et des produits, etc....) conduisent à apprécier chaque valeur en absolu et en relatif dans son secteur.

Cette analyse repose, dans une optique de moyen terme, sur l'étude de la stratégie du marché, du potentiel de croissance, de la structure de financement et de la capacité à dégager des bénéfices de chaque titre étudié. Les titres sélectionnés doivent permettre d'espérer une revalorisation sensible à court ou moyen terme. La méthode de sélection est pragmatique et varie au cas par cas.

Les obligations et titres de créances négociables ou titres assimilés pourront représenter de 0% à 100% de l'actif net du fonds et seront sélectionnées selon une grille d'allocation entre les principaux marchés obligataires des pays membres de l'OCDE (titres d'États de la zone Euro, marché du crédit « investment grade », marché du crédit haut rendement (titres spéculatifs), marché des obligations convertibles) et les marchés de la dette des pays émergents, en fonction de l'analyse de la courbe des taux, de la qualité des signatures ainsi que de la sensibilité des titres.

Les gérants s'intéressent plus spécifiquement aux émetteurs qu'ils jugent sous-évalués, sur lesquels ils estiment qu'un changement de rating ou une amélioration de la situation d'endettement permettra à court ou moyen-terme une valorisation significative des emprunts obligataires, toutes choses étant égales par ailleurs.

Dôm Finance ne recourt pas systématiquement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'un instrument financier, mais dispose de ses propres méthodes d'évaluation et de gestion des risques associés aux actifs détenus par ses fonds. Nous utilisons la même échelle que Standard and Poor's (AAA, AA+, etc.), mais les notations elles-mêmes sont produites en interne et peuvent diverger (dans les deux sens) des notes produites par S&P même si elles sont souvent identiques.

Le fonds est géré activement et une attention particulière sera portée à l'analyse du risque de crédit. La sélection des signatures est établie par le comité de gestion. La société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou de les conserver. Les gérants s'attacheront à rechercher pour chaque signature d'après les recommandations croisées des analyses de crédit, le meilleur couple risque/rendement.

Le fonds prend des positions directionnelles en fonction des anticipations de la société de gestion sur l'orientation des marchés européens ou internationaux de taux et d'actions. Cette stratégie, principale source de valeur ajoutée du fonds, se traduit par des surexpositions ou des sous-expositions aux marchés de taux et d'actions plus ou moins importantes afin d'optimiser l'allocation du fonds en fonction de l'évolution des marchés concernés.

Conformément à l'article 8 du règlement « Diclosure » (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, autrement dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), l'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante. L'objectif extra-financier retenu consiste à améliorer la notation ESG « Best-in-class » et l'intensité carbone (scope 1, 2 et 3) par rapport à l'univers d'investissement qui regroupe l'ensemble des émetteurs internationaux couverts par notre fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, le FCP doit conserver durablement 15% d'investissements durables au sens de l'article 2 du Règlement SFDR sur les émetteurs corporates. Le taux de couverture du FCP sur la notation ESG et l'intensité carbone doivent être durablement supérieur à 90% sur l'actif net du fonds (émetteurs en direct et OPC), mais ne prend en compte ni les liquidités et ni les produits dérivés. Les notations ESG et l'intensité carbone de l'univers d'investissement sont pondérées par les capitalisations ou à défaut par la taille du bilan de l'émetteur.

La notation ESG est basée sur un référentiel de 37 critères d'analyse, à laquelle 5 à 8 critères les plus matériels sont retenus et notés pour chaque industrie. Ces critères sont regroupés sous différents thèmes tels que le changement climatique, l'utilisation des ressources naturelles, la gestion de la pollution et la valorisation des déchets, les opportunités environnementales, le capital humain, les parties prenantes, ainsi que la gouvernance et le comportement de l'entreprise. Cette notation ESG intègre des données qualitatives et quantitatives, ainsi que les potentielles controverses. Selon le parti pris par Dôm Finance, la matérialité sectorielle s'avère indispensable pour avoir une bonne comparaison des notations extra-financières entre différents secteurs. Du fait de cette forte conviction, le référentiel de matérialité utilisé fait transparaître des pondérations différentes entre les différents secteurs étudiés. La méthodologie de notation ESG appliquée au fonds est une méthode dite "Best-in-class". Par ailleurs, le fonds peut procéder à un engagement actionnarial actif avec les émetteurs, permettant de sensibiliser le management sur de potentiels axes d'amélioration par l'intermédiaire du vote aux assemblées générales et du dialogue avec le management.

En termes d'exclusions sectorielles et normatives, le fonds n'investit pas dans des activités suivantes selon les données fournies par notre fournisseur de données extra-financières :

- Financement de l'industrie du charbon,
- Financement de l'industrie des armements controversés,

- Financement des producteurs d'huile de palme.

Pour toute information supplémentaire relative à la méthodologie de notation extra-financière, l'investisseur peut consulter la documentation sur le site internet [www.dom-finance.fr](http://www.dom-finance.fr).

#### **Investissements durables :**

Selon l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, un investissement durable est un « un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales ».

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, et a un objectif « d'investissements durables » de 15% de l'actif net sur les émetteurs corporates hors produits dérivés et liquidité. La méthodologie détaillée concernant la définition d'un « investissement durable » est disponible sur le site internet [www.dom-finance.fr](http://www.dom-finance.fr).

#### **Prise en compte des principales incidences négatives et risque en matière de durabilité :**

Le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité régit les exigences de transparence concernant l'intégration et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, ainsi que la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le règlement SFDR définit les risques en matière de durabilité comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. » (Article 3). Le risque en matière de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique ainsi qu'aux changements de réglementation (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Selon le règlement SFDR, les facteurs de durabilité sont les « questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption » (article 4).

Les 14 facteurs d'incidences négatives sont identifiés, priorisés et disponibles pour chaque émetteur lors de la décision d'investissement selon leur couverture par notre fournisseur de données extra-financières. En fonction d'une matrice de matérialité identifiant les critères ESG et incidences négatives les plus importants pour chaque secteur d'activité, les incidences négatives les plus matérielles sont retenues et reflètent la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives. L'ensemble des principales incidences négatives sont prises en considération de manière non prépondérante dans la décision d'investissement, et reportées ex-post dans le rapport annuel. Si une incidence négative n'est matérielle pour tous les émetteurs du portefeuille ou que l'absence de donnée est avérée pour l'ensemble des émetteurs, alors figure la mention « N/A » dans le rapport périodique pour l'incidence négative concernée. Les incidences négatives toujours prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les PAI 3, PAI 4, PAI 14 et PAI 15 : intensité carbone (T CO<sub>2</sub>/M \$ CA), énergies fossiles au travers de l'exclusion du charbon thermique et armements controversés. Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'applique aussi bien pour les émetteurs privés que pour les émetteurs publics ou assimilés. L'intégration des incidences pour ce produit est détaillée dans le document relatif à l'article 4 du règlement SFDR intitulé « Prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité » disponible sur le site internet [www.dom-finance.fr](http://www.dom-finance.fr).

#### **Alignement avec la Taxonomie :**

En vertu du Règlement (EU) 2020/852 (« Règlement Taxonomie »), il est tenu d'indiquer que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du FCP qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus et au vue de la faible maturité des entreprises à l'égard de la Taxonomie européenne, aucun investissement sous-jacent n'a d'objectif de prise en compte des critères de l'Union européenne en matière de Taxonomie européenne. Ainsi, le FCP a un objectif nul d'alignement au Règlement Taxonomie.

A titre indicatif, l'allocation cible suivra les fourchettes suivantes :

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'investissements sur l'actif net suivantes :

Type d'instruments	Utilisations envisagées	Exposition Minimum de l'actif net	Fourchette d'exposition moyenne (% de l'actif net)	Exposition Maximum de l'actif net
Actions en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA exposés en actions et des IFT	A titre d'exposition du portefeuille	0 %	50%	100%
Obligations ou autres titres de créances, instruments du marché monétaire en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA et des IFT	A titre d'investissement du portefeuille	0 %	50%	100%
Cas particulier des prêts/emprunts de titres	Optimisation du rendement de la trésorerie	0 %	10%	20%

**1. De 0% à 100% de l'actif net sur les marchés actions, en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA et des IFT, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :**

- De 0% à 30% de l'actif net aux marchés des actions de pays émergents en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA.
- De 0% à 100% de l'actif net aux marchés des actions de petites capitalisations.
- De 0 à 30% de l'actif net maximum en actions d'entreprises d'exploitation minières ou ayant une activité liée à l'or, aux matières premières, au pétrole en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA exposés en actions d'entreprises minières, de sociétés d'exploitation, etc. liées à l'or, aux matières premières et au pétrole, ou en OPCVM et/ou FIA exposés sur les matières premières.

**2. De 0% à 100% de l'actif net en instruments de taux souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés dont :**

0% à 50% de l'actif net en instruments de taux spéculatifs, de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente, ou non notés, dès l'acquisition ou en cours de vie.

La partie de l'OPCVM investie en instruments de taux est gérée dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre -10 et +15.

**3. De 0% à 100% de l'actif net sur les marchés des obligations convertibles.**

**4. De 0% à 100% de l'actif net au risque de change sur les devises hors Euro.**

Le cumul des expositions sur les marchés actions, de taux, et des obligations convertibles ne dépasse pas 120% de l'actif net.

**Actifs (hors dérivés intégrés)**

**1. Actions :**

Le fonds peut être investi en actions, sur tous les secteurs d'activité, et tous secteurs géographiques, sans distinction de taille de capitalisation.

**2. Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

Le fonds peut être investi en titres de créances du marché monétaire. Le fonds peut être investi en obligations, émises par un Etat de l'OCDE, ou par un émetteur privé, incluant des titres subordonnés comme des TSR ou des TSDI, sans limite de notation et de durée.

Le fonds peut par ailleurs investir, directement ou au travers d'autres OPCVM et/ou FIA, dans des titres convertibles ou

échangeables sans limite de notation et de duration.

La fourchette de sensibilité de la partie obligataire est comprise entre -10 et +15.

### **3. Parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA :**

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM français ou européens (de toute classification) relevant de la Directive 2009/65/CE, ou, dans la limite de 10% de l'actif, en OPC autorisés à la commercialisation en France ou en FIA, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPCVM et/ou FIA français actions détenus sont investis principalement sur les marchés actions des pays de l'OCDE.

Les OPCVM et/ou FIA français de taux détenus sont investis principalement en obligations, TCN, titres monétaires des pays de l'OCDE.

Ces OPCVM et/ou FIA pourront être des OPCVM et/ou FIA gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion tierces. Ces OPCVM et/ou FIA sont sélectionnés sur la base de leur historique de performance et de l'appréciation qualitative et quantitative faite de leur gestion.

Le gérant utilise ces OPCVM et/ou FIA pour répondre à des besoins d'investissement pour lesquels il considère qu'un OPCVM et/ou FIA répond plus précisément à son objectif que des titres en direct (secteur ou zone géographique spécifiques, produits de taux...).

### **4. Instruments Financiers dérivés :**

#### a) Nature des marchés d'intervention :

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme afin de piloter son exposition aux risques.

Il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers ou les marchés de gré à gré.

#### b) Risques sur lesquels le gérant peut intervenir :

Exposition ou couverture du risque de taux, risque de change et risque action.

#### c) Nature des interventions :

Dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif : il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers.

#### d) Nature des instruments utilisés :

Le gérant utilise :

- Des contrats futures sur indices actions, actions, taux, devises.
- Des options, des swaps

#### e) Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée dans la limite d'un risque global de 100% de l'actif net.

- en fonction des opportunités de marché,
- pour procéder à des ajustements notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM, et/ou afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple...).

### **5. Titres intégrant des dérivés :**

#### a) Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

Risque actions, risque de taux et risque de change.

#### b) Nature des interventions :

Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition.

#### c) Nature des instruments utilisés :

Le gérant peut investir dans des obligations convertibles et assimilées, des certificats cotés sur les marchés réglementés, dans des warrants et bons de souscription.

d) Les obligations convertibles en actions ou titres assimilés sont décomposés de manière à tenir compte, d'une part, de la composante obligataire dans les calculs d'exposition sur les taux d'intérêt et sur les marchés de crédit et, d'autre part, de la partie optionnelle dans les calculs d'exposition sur les marchés d'actions. Il s'agit d'obligations convertibles de toutes notations ou non notés, dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

#### c) Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés, dont des obligations convertibles, dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

L'utilisation de produits dérivés ne doit pas avoir pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection extra-financière.

#### **6. Dépôts :**

Le gérant d'ESK EXCLUSIF peut avoir recours aux dépôts dans la limite réglementaire de 100% de l'actif net.

#### **7. Liquidité :**

La gestion des liquidités est faite à titre accessoire.

#### **8. Emprunts d'espèces :**

Le fonds peut recourir à un découvert bancaire dans la limite de 10% de l'actif net.

#### **9. Acquisition et cession temporaire de titres :**

L'OPCVM peut effectuer des acquisitions et des cessions temporaires de titres :

- Prises en pension et emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier,
- Mises en pension et prêts de titres par référence au Code Monétaire et Financier.

#### **Nature des interventions :**

L'ensemble de ces opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion soit afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, soit dans un but d'optimisation du rendement du portefeuille.

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique «Gestion des garanties financières ».

#### **Rémunération :**

La rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres bénéficie exclusivement à l'OPCVM. Des informations complémentaires figurent à la rubrique « frais et commissions ».

#### **Gestion des garanties financières :**

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (collatéral) des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

#### **Profil de risque :**

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers de l'OPCVM sont les suivants :

**Risque de perte en capital :** La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou sur la sélection des valeurs ou des OPCVM et/ou FIA. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs ou les OPCVM et/ou FIA les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.

**Risque de taux :** Une partie du portefeuille peut être exposée en instruments de taux d'intérêt en direct ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

**Risque de crédit :** Une partie du portefeuille peut être exposée en obligations ou titres de créances émis par des émetteurs publics ou privés et l'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur ces émetteurs. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations publiques ou privées peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

**Risque extra-financier :** La prise en compte de risques environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, ainsi que la prise en compte de la durabilité dans le processus d'investissement reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur intégration peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance financière de l'OPCVM pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères extra-financiers. Par ailleurs, les notations ESG reposent sur des évaluations sans norme stricte de marché. Celles-ci peuvent laisser place à la subjectivité et entraîner une différence de notation d'un fournisseur à un autre.

**Risque de durabilité :** Les risques en matière de durabilité sont définis par le Règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. » (Article 3). Le risque en matière de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique ainsi qu'aux changements de réglementation (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et affecter

significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

**Risque lié aux obligations convertibles :**

L'OPCVM peut être investi en direct ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA en obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque lié à l'utilisation de titres dits spéculatifs :** le fonds peut être exposé au risque de crédit sur des titres non notés ou de notation inférieure BBB-. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement » peut comporter un risque inhérent aux titres dont la notation est basse ou inexistante et pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

**Risque actions :** La valeur liquidative de l'OPCVM peut connaître une variation des cours induite par l'exposition en direct ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA, d'une part du portefeuille sur les marchés actions. Ces marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

**Risque lié à l'investissement en actions de petites et moyennes capitalisations :** Le Fonds pouvant être exposé aux petites et moyennes valeurs de capitalisation qui sont, en général, plus volatiles que les grosses capitalisations, la valeur liquidative du fonds pourra avoir les mêmes comportements. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

**Risque lié aux investissements en titres de pays émergents :** Le fonds peut être exposé aux marchés actions de pays émergents, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

**Risque de change :** Le fonds peut être exposé au risque de change. Les titres et/ou les OPCVM et/ou FIA sous-jacents peuvent être exposés à un risque de change par leur exposition à une ou plusieurs devises hors euro. Il s'agit du risque de baisse de la devise de libellé des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille : Euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

**Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers de gré à gré conclus avec la même contrepartie, tels que les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour l'OPCVM résultant du fait que la contrepartie à une opération peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Pour réduire l'exposition de l'OPCVM au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer une garantie au bénéfice de l'OPCVM.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Souscripteurs concernés :

**Part A :** tous souscripteurs

**Part C :** tous souscripteurs et plus particulièrement les investisseurs professionnels

**Parts F :** tous souscripteurs, et plus particulièrement le groupe fondateur et ses actionnaires.

**Part I :** tous souscripteurs et plus particulièrement les investisseurs professionnels

L'OPCVM peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

**Profil type de l'investisseur :**

Le Fonds est destiné à des investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une gestion mixte.

Le Fonds est investi sur les différents marchés autorisés en fonction des anticipations de la gestion aux risques de marchés.

Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie ou de capitalisation et s'adresse à des souscripteurs qui recherchent un placement mixte en produits de taux, et actions, en acceptant un risque de fluctuation de la valeur liquidative sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

**Indications sur le régime fiscal :**

-Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie et de capitalisation.

-Le Fonds commun de placement n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés.

-Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et des liquidités détenues dans le Fonds commun de placement.

- Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values réalisées par le Fonds commun de placement dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction des Fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou à un professionnel.
- Les retenues à la source sont à la charge du Fonds commun de placement.
- Le Fonds n'opte pas pour la TVA

*Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.*

- La valeur liquidative est disponible dans les locaux de la société de gestion.
- Le prospectus de l'Opc et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Dôm Finance - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS Tél : 01.45.08.77.50.
- Date d'agrément par l'AMF : 2 novembre 1999.
- Date de création du Fonds : 2 novembre 1999.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 1/ Politique de gestion

### a. L'année 2024 : la hausse des marchés se poursuit grâce à l'assouplissement des politiques monétaires, à la vigueur de l'économie américaine et à l'essor des valeurs technologiques

Le scénario positif qui avait alimenté le fort rebond boursier de l'année 2023, basé sur la poursuite du recul de l'inflation, la résilience de l'économie en particulier aux USA et par l'anticipation du renversement du cycle monétaire des banques centrales s'est trouvé largement confirmé en 2024 et a porté les indices actions à de nouveaux records historiques.

Comme attendu, le rythme d'inflation a poursuivi sa décrue perdant environ 100 bps aux USA comme en zone euro, permettant aux banques centrales de baisser leurs taux directeurs dans les mêmes proportions : ainsi la BCE procédait à partir du mois de juin à 4 baisses de 25 bps de ses taux directeurs abaissant le taux de rémunération des dépôts de 4% à 3%.

La bonne surprise est venue de la croissance au total plus élevée que prévu grâce notamment aux USA où la conjonction d'un marché du travail robuste et d'une consommation toujours dynamique a permis une hausse du PIB de 2.8% en 2024 supérieure à celle de 2023 (2.5%) et aux anticipations des économistes (1.5%). La croissance chinoise a atteint son objectif de 5% tandis que la zone euro est restée en retrait, pénalisée par la morosité de ses 2 premières économies, l'Allemagne et la France.

En outre, les indices mondiaux ont, à des degrés divers, globalement profité de l'effet d'entraînement constitué par le boom des dépenses liées au développement de l'intelligence artificielle qui a favorisé l'envolée des profits de tous les acteurs de la chaîne de valeur aux USA et dans une moindre mesure en Europe (SAP par exemple, mais aussi les fournisseurs de systèmes électriques ou énergétiques comme Schneider, Legrand ou Siemens)

Pour autant, la trajectoire des indicateurs macroéconomiques majeurs a été loin d'être rectiligne et par conséquent celle des marchés a eu un profil accidenté.

Dans la lignée d'un mois de décembre 2023 très positif, les marchés actions entamaient l'année tambour battant, portés par les très bons résultats des entreprises accueillis souvent par des hausses impressionnantes à l'instar de celle de LVMH (+13% le jour de la publication) ou NVIDIA (+17%) et encouragés aussi bien par les discours de dirigeants le plus souvent optimistes que par des annonces de retour aux actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions d'un montant inédit en Europe. Cette envolée des indices (+8% en 2 mois) était d'autant plus remarquable qu'elle coïncidait avec une nette détérioration des marchés obligataires (+40 bps pour le Bund 10 ans) en lien avec un rebond de l'inflation et un réajustement brutal des anticipations concernant le timing et l'ampleur des baisses de taux attendues des banques centrales.

Ce découplage entre marchés actions et marchés obligataires s'interrompait en mars quand la FED confirmait la perspective de 3 baisses de taux de 25 bps en 2024, tout en relevant fortement sa prévision de croissance de l'économie américaine de 1.4% à 2.1% pour l'année en cours. Cette annonce, immédiatement suivie par celle de la baisse de ses taux par la Banque Nationale Suisse qui devenait la première des grandes banques centrales à initier un tel mouvement, provoquait immédiatement une forte détente des taux souverains et une nouvelle envolée des indices actions qui portait leur gain à plus de 12% pour le trimestre.

La suite de l'année allait s'avérer moins favorable.

Le mois d'avril voyait l'arrêt de cette séquence haussière de grande ampleur (débutée en octobre 2023) quand les investisseurs commencèrent à s'inquiéter du niveau de valorisation atteint par les marchés et de la nouvelle dégradation des marchés obligataires à la suite de statistiques américaines montrant la persistance de tensions sur le marché du travail et le maintien d'une inflation à un niveau (+3.5% en mars) toujours très au-dessus des objectifs de la FED. Le taux 2 ans américain bondissait de 35 bps pour toucher les 5% entraînant dans son sillage les taux européens. Les indices actions perdaient plus de 3% sur le mois.

Après un léger rebond au mois de mai, les indices européens subissaient en juin l'impact de la décision inconsidérée du Président Macron de dissoudre l'Assemblée Nationale qui envoyait au tapis les actifs français, -7% pour le CAC40, -15% pour les banques, un spread OAT/Bund à 80 bps. Cette décision occultait l'annonce par la BCE de la première baisse de 25 bps de ses taux directeurs, annonce bien accueillie sur les obligations. L'eurostoxx50 perdait près de 2% et cette tendance négative se poursuivait en juillet à un rythme plus modéré malgré la nouvelle détente des taux des dettes souveraines.

Après un court mais intense épisode de volatilité au début du mois d'août (-7% en 3 séances), le Président de la FED J Powell remettait les marchés dans le sens de la hausse en faisant enfin l'annonce tant attendue, celle que le temps était venu de faire varier la politique monétaire et donc baisser les taux directeurs. Cette annonce se concrétisait dès la réunion de septembre par une baisse de 50 bps et la prévision de 50 bps supplémentaires avant la fin de l'année.

Les marchés européens connaissaient en octobre leur pire mois de l'année, handicapés par des publications de résultats de sociétés souvent sanctionnés dans de nombreux secteurs (Luxe, Tech, Automobile notamment), par un environnement macroéconomique toujours peu favorable – croissance atone, inflation collante - et par un contexte politique tendu à l'approche de l'élection présidentielle américaine. L'atonie de la conjoncture aurait pu profiter aux marchés obligataires, d'autant que la BCE procédait à la troisième baisse de

ses taux directeurs de l'année. Mais l'envolée des taux longs aux USA, montant pour le 10 ans de 3.60% à 4.30% dans la perspective de la victoire de D.Trump et de son programme susceptible de relancer l'inflation par l'augmentation des tarifs

douaniers et de creuser

encore plus les déficits publics, contaminait les taux européens qui se tendaient fortement particulièrement dans leur partie longue (Bund 10 ans + 27bps, OAT +21bps), Le mois de novembre ne permettait pas aux actions européennes de renverser la tendance malgré le rebond des marchés obligataires dans un contexte macroéconomique toujours déprimé en zone euro.

Le mois de décembre voyait la poursuite du découplage entre actions et obligations, mais cette fois en faveur des actions qui bénéficiaient des records enregistrés à Wall Street et d'annonces en Chine d'un plan de relance. A l'inverse, dans un contexte de rebond de l'inflation aux USA et de déclarations plus restrictives des dirigeants des banques centrales,

les taux se tendaient de nouveau aux USA avec un 10 ans à 4.60% contre 4.15% et en Europe 2.40% contre 2.10% pour le 10 ans allemand.

Au total, bilan de l'année « globalement positif » pour les marchés européens avec un Eurostoxx50 qui progresse de plus de 8% mais termine l'année en dessous de ses niveaux de fin mars et très en retard par rapport aux marchés américains. Repli de 3% environ des marchés obligataires avec un taux 10 ans allemand qui se tend de 35 bps.

A noter enfin la nette sous performance des actifs français qui perdent en quelques mois la prime que leur valaient des décennies de stabilité des institutions.

## **b. Stratégie d'investissement**

La gestion de la poche actions en 2024 a donné lieu de fréquents mouvements tactiques entre les mois de janvier et octobre au sein d'une fourchette d'allocation entre 10 et 30%. Au cours des deux derniers mois, nous avons limité les opérations tactiques afin de converger vers un niveau cible de 30% en fin d'année pour être positionné en vue de l'année 2025 sur les actions européennes qui ont sous-performé, comme indiqué précédemment.

Concernant la poche taux, au cours de la phase de hausse des taux en première partie d'année, nous avons augmenté la sensibilité de la poche obligataire d'un peu plus de 6% à près de 8%. En toute fin d'année, alors que notre objectif de 2% sur le rendement 10 ans allemand était presque atteint, nous avons réduit cette sensibilité à un niveau proche de 5%.

Au final, tout en restant prudent, ESK Exclusif réalise une performance autour de 5%, tirée en grande partie de la gestion active de la poche obligataire, ainsi que des mouvements tactiques sur les indices actions.

Nous abordons donc l'année 2025 avec une pondération action centrée sur les valeurs européennes, une sensibilité taux moyenne, et des marges de manœuvre importantes sur ces deux indicateurs nous permettant de poursuivre la gestion active menée depuis de nombreuses années.

## **c. Perspectives 2025 : vers un rattrapage des actions européennes**

L'année 2024 aura en fait été une année contrastée pour les actions européennes qui ont certes progressé mais beaucoup moins que leurs homologues américaines qui ont concentré l'essentiel des flux internationaux d'investissement, au point d'alimenter l'idée d'un véritable décrochage.

Plusieurs facteurs vont dans le sens d'un rattrapage en 2025 :

Le facteur macroéconomique tout d'abord va jouer en faveur de l'Europe. Certes, la croissance globale restera supérieure aux USA, mais le différentiel – actuellement de 1.7% - devrait sensiblement se réduire. La consommation des ménages américains, premier moteur de la croissance, va se trouver freinée par le ralentissement des salaires, l'épuisement de leur épargne, le maintien de taux d'intérêt élevés qui pénalisent le crédit. L'incertitude entourant la politique économique de la nouvelle administration, l'éventuel rebond de l'inflation avec la hausse des tarifs douaniers, l'ampleur des déficits budgétaires sont susceptibles de freiner l'activité. A l'inverse, l'économie européenne est en position de bénéficier de gains de pouvoir d'achat pour les consommateurs grâce au ralentissement de l'inflation, d'un rebond des exportations notamment grâce au plan de relance en Chine, d'un sursaut de l'activité en Allemagne avec un plan de relance budgétaire après les élections du 23 février.

En outre, la Banque centrale européenne semble disposer de marges de manœuvre plus importantes que celles de la FED et devrait baisser ses taux directeurs d'une centaine de points de base contre seulement 25 pour la FED. Le différentiel de taux, courts comme longs, devrait ainsi s'accroître et entraîner la dépréciation de l'euro face au dollar, dépréciation compensant au moins en partie l'éventuel relèvement des tarifs douaniers.

Mentionnons également le facteur géopolitique : les valeurs européennes sont pénalisées depuis 3 ans par une prime de risque liée à la guerre d'agression en Ukraine. Toute avancée dans le sens de négociations de paix, au moment où les belligérants semblent épuiser leur forces, réduirait cette prime de risque et revaloriserait mécaniquement les marchés.

Reste l'essentiel, l'écart de valorisation qui se situe à des niveaux historiquement élevés avec un PER moyen des actions européennes de 13.5 contre 18 aux USA. De nombreux secteurs semblent particulièrement attractifs en Europe relativement aux USA : le secteur bancaire qui conjugue rentabilité en hausse, faible valorisation et rendement élevé, le secteur de la Tech ou celui de la pharmacie très décotés, le secteur de l'énergie ou encore celui du Luxe redevenu abordable. Et, la dynamique des profits susceptible d'entraîner les indices est beaucoup plus large en Europe qu'aux USA où elle repose sur un petit nombre de valeurs, principalement les grands noms de la Tech lesquels voient leur rythme de croissance ralentir.

Ainsi, les actions européennes devraient bénéficier d'une réorientation des flux d'investissement internationaux. Elles profiteront de leur dynamique propre indépendante de l'évolution des taux longs. Ces derniers ne devraient pas beaucoup s'éloigner des niveaux actuels, les facteurs positifs – baisse des taux courts, poursuite de la désinflation – étant neutralisés par l'impact de

l'accroissement des besoins de financement induit notamment par les déficits structurels, la transition énergétique et les nécessités d'augmenter les budgets de Défense et plus ponctuellement par les plans de relance allemands.

## 2/ Performances du fonds

Le fonds n'a pas d'indice de référence mais peut se comparer à 50% EUROSTOXX 50 DNR/50% EURO MTS 5-7ANS.

	Part F	Part C	Part A	Part I	Indice
2024	+5,78%	+4,78%	+4,80%	+5,16%	+7,10%
Création*	+54,40%*	+38,85%*	+26,32%**	+31,00%***	+58,27%*/+44,69%**/ +19.79%***
Annualisée*	+3,96%*	+2,98%*	+2,24%**	+5,39%***	+4,19%*/+3,57%**/ +3.57%***

\*depuis le 23/10/2013

\*\*depuis le 19/06/2014

\*\*\*depuis le 08/11/2019

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

## 3/ Les principaux mouvements sur l'année

A l'achat :

29/10/2024	FR001400TT42	ORFP 2 7/8 11/06/31	3 498 670,00
05/03/2024	FR001400OM10	KERING 3,375%24-110332 EMTN	3 289 077,00
12/11/2024	DE000BU2Z015	ALLEMAGNE 2,6%23-150833	3 095 406,58
28/11/2024	DE0001102374	ALLEMAGNE 0,5%15-150225	2 999 446,23
26/09/2024	DE000BU2Z015	ALLEMAGNE 2,6%23-150833	2 091 953,42

A la vente :

07/08/2024	FR001400LZI6	BNP PARIBAS TV23-131132	2 188 641,97
03/06/2024	FR001400GVB0	WENDEL 2,625%23-270326 ECH	2 018 468,49
05/04/2024	FR001400OM10	KERING 3,375%24-110332 EMTN	2 009 363,01
12/11/2024	FR001400TT42	ORFP 2 7/8 11/06/31	2 005 360,27
05/03/2024	FR001400KHW7	KERFP 3 5/8 09/05/31	1 849 453,28

## 4/ Informations relatives aux instruments financiers du groupe

Les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de l'exercice n'ont pas concerné d'instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe.

Au 31 décembre 2024, le fonds ESK détenait 9,80% de son actif net dans les OPC émis par la société de gestion.

## 5/ Droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L533-22 du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles DOM FINANCE a exercé ses droits de vote sont accessibles sur le site de la société de gestion.

## 6/ Procédure de choix des intermédiaires

Une sélection d'intermédiaires est établie par produits traités (actions, taux). Pour chaque intermédiaire, un montant maximum est accordé correspondant au cumul des opérations traitées et dont le dénouement n'est pas encore intervenu (période comprise entre la date d'opération et la date de règlement-livraison). Ce montant maximum est fonction de l'appréciation de la solidité financière de l'établissement (ou de son compensateur) et de la nature des produits traités.

La sélection des intermédiaires s'effectue principalement sur la base des critères suivants :

- Objectif : recherche des meilleures conditions de prix ;
- Critères discriminants : coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office ;
- Critères niveau 1 : niveaux des courtages payés aux intermédiaires ; qualité d'exécution ;
- Critères niveau 2 : qualité du service vente ; services spécifiques d'exécution (paniers ...) ; qualité du reporting périodique sur les transactions réalisées. Des critères supplémentaires interviendront en fonction de la classe d'actifs concernée.

Revue périodique par le comité de sélection des intermédiaires de DÔM FINANCE.

Semestriellement, le comité de sélection des intermédiaires passe en revue l'ensemble des intermédiaires.

### 7/ Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Ce Fonds prend en compte les critères ESG.

### 8/ Règlement SFDR

Cet OPCVM relève de l'article 8 du règlement SFDR

Au 31/12/2024, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7.37 sur une échelle de 0 à 10.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### 9/ Rapport sur les frais d'intermédiation

DÔM Finance n'est pas tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2024 un montant inférieur à 500 000€.

### 10/ Risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

### 11/ Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu sur l'exercice.

### 12/ Rémunération

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs du FIA que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a un effectif de 27 personnes à fin 2024, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 3 740 K€ sur l'année 2024.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 70 K€ sur l'année 2024.

#### Tableau de suivi des rémunérations : Effectif 29 personnes

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables	Nombre de bénéficiaires
Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2024	3 740 K€	70 k€	29

	Preneurs de risques	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque des OPC	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2024 (fixes et variables)	2 713 k€	16	1 598 k€	10

### **13/ Utilisation d'instruments financiers dérivés**

Le FCP ESK EXCLUSIF intervient sur les futures en couverture et/ou en exposition.

Au 31 décembre 2024, l'exposition nette obtenue à travers l'utilisation des instruments financiers dérivés (Futures) se montait à 17.53%, 3.51% sur les changes, 7.29% sur les indices actions et 6.73% sur les taux.

### **14/ Techniques de gestion efficaces du portefeuille**

Le FCP n'a pas recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille

### **15/ Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## Fonds Commun de Placement ESK EXCLUSIF

39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de part,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ESK EXCLUSIF constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Nicolas Duval Arnould  
KPMG le 27/05/2025 18:58:17

Nicolas Duval-Arnould  
Associé

Fonds Commun de Placement  
ESK EXCLUSIF  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

4

## COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

# BILAN

## Actif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	<b>20 366 443,29</b>	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	20 366 443,29	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	<b>1 963 729,84</b>	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	1 963 729,84	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	<b>65 919 562,77</b>	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	65 919 562,77	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>10 495 065,29</b>	-
OPCVM	9 981 979,88	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	513 085,41	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>248 674,05</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>98 993 475,24</b>	-
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>662 694,09</b>	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>8 354 264,95</b>	-
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>9 016 959,04</b>	-
<b>Total Actif I + II</b>	<b>108 010 434,28</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## BILAN

## Passif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	101 496 968,31	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	5 600 180,35	-
<b>Capitaux propres I</b>	<b>107 097 148,66</b>	-
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	-	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	-	-
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>213 414,05</b>	-
<b>Emprunts</b>	-	-
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	-	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>213 414,05</b>	-
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>75 858,42</b>	-
<b>Concours bancaires</b>	<b>624 013,15</b>	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>699 871,57</b>	-
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>108 010 434,28</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

# COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	742 616,47	-
Produits sur obligations	2 913 396,90	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	166 612,03	-
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>3 822 625,40</b>	<b>-</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-21 619,04	-
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-21 619,04</b>	<b>-</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>3 801 006,36</b>	<b>-</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-886 141,00	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-886 141,00</b>	<b>-</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation</b> <b>C = A - B</b>	<b>2 914 865,36</b>	<b>-</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-52 739,38</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>2 862 125,98</b>	<b>-</b>

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	2 224 814,61	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-128 223,68	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>2 096 590,93</b>	<b>-</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>37 743,57</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>2 134 334,50</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	589 345,97	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-7 041,47	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>582 304,50</b>	<b>-</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>21 415,37</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>603 719,87</b>	<b>-</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>	<b>5 600 180,35</b>	<b>-</b>

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

**ANNEXE**

A large, abstract, light blue shape that curves from the bottom left towards the top right, filling the lower half of the page.

---

## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

### Objectif de gestion :

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à 4% l'an nette de frais de gestion sur l'horizon de placement recommandé.

*L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance chiffrée de 4% annuel, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement.*

## TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net total</b>	<b>107 097 148,66</b>	<b>110 135 311,49</b>	<b>104 026 881,36</b>	<b>137 701 553,78</b>	<b>127 043 977,59</b>
	<b>31/12/2024</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>PART AC</b>					
<b>FR0011993237</b>					
Actif net	<b>1 072 197,47</b>	1 058 178,53	901 805,18	1 009 109,57	926 527,31
Nombre de parts ou actions	<b>8 487,9416</b>	8 777,9416	8 777,9416	8 777,9416	8 777,9505
Valeur liquidative unitaire	<b>126,32</b>	120,54	102,73	114,95	105,55
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>5,05</b>	3,98	6,07	7,70	4,60

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>PART CC</b>					
<b>FR0011539550</b>					
Actif net	<b>19 959 047,29</b>	26 217 064,39	27 387 122,15	36 591 982,79	31 225 863,74
Nombre de parts ou actions	<b>143 737,2886</b>	197 844,0586	242 513,9266	289 569,0966	271 317,6266
Valeur liquidative unitaire	<b>138,85</b>	132,51	112,93	126,36	115,08
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>5,55</b>	4,38	6,67	9,43	5,27

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>PART FC</b>					
<b>FR0007038674</b>					
Actif net	<b>74 590 036,39</b>	71 946 879,26	60 742 730,35	67 336 445,64	64 630 138,15
Nombre de parts ou actions	<b>35 855,00</b>	36 584	36 584	36 584	38 917
Valeur liquidative unitaire	<b>2 080,32</b>	1 966,62	1 660,36	1 840,59	1 660,71
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>102,00</b>	81,77	113,34	153,25	89,99

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>PART IC</b>					
<b>FR0013455334</b>					
Actif net	<b>11 475 867,51</b>	10 913 189,31	14 995 223,68	32 764 015,78	30 261 448,39
Nombre de parts ou actions	<b>87 600,00</b>	87 600	141 733,69	277 729,12	282 627,77
Valeur liquidative unitaire	<b>131,00</b>	124.57	105.79	117.97	107.07
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>5,67</b>	4.51	6.61	9.18	5.24

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (*Règlement ANC 2020-07 modifié*)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

#### **Méthode d'évaluation :**

DÔM Finance se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM/FIA.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

#### Valeurs mobilières négociables sur un marché réglementé :

1- Les actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture en J.

2- Obligations, titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

La société de gestion valorise les obligations et assimilés françaises et étrangères autant que possible sur la base de cours fin de journée, contribués correspondant au « mid BGN » de Bloomberg.

Dans le cas où cette valorisation ne serait pas disponible ou non représentative d'une valeur de marché, elle valorise sur la base du cours fin de journée d'un contributeur alternatif ou d'une bourse cotée, si ce cours est représentatif d'une valeur de marché.

A défaut, les titres sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Le cours ainsi retenu fait l'objet d'un justificatif annexé à chaque valorisation.

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote / décote est amortie linéairement sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.

#### **Titres d'OPCVM/FIA en portefeuille :**

Les Opcvm/FIA sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Les instruments financiers à terme :**

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à la valeur probable de négociation selon les modèles reconnus de marché.

#### **Opérations d'échange (swaps) :**

Les swaps de taux à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché sur la base de courbe de taux selon la méthode d'interpolation du taux à maturité. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les swaps de taux sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés.

Les opérations à terme sur devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés et de la créance correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### **Emprunts d'espèces :**

- Les emprunts d'espèces sont évalués selon les conditions contractuelles.

#### **Devises :**

Les cours en devises étrangères sont convertis en euro selon le cours des devises respectives au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du RCCI de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### **Modalités pratiques :**

La valorisation est effectuée à partir des données recueillies par le valorisateur à l'aide de ses différentes sources de données en application des règles précédentes.

#### **Méthode de comptabilisation :**

##### **Comptabilisation des revenus :**

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon couru pour les coupons, et le jour du détachement du dividende pour les dividendes.

##### **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille :**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

##### **Swing Pricing :**

La société de gestion a mis en place, à compter de la valeur liquidative en date du 8 janvier 2024, une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs sortants lors de mouvements de rachats massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

### Devise de comptabilité

Euro.

### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Capitalisation (Parts A, C ,F et I) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

	Capitalisation totale	Capitalisation partielle	Distribution totale	Distribution partielle
Revenu net	X			
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X			

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>110 135 311,49</b>	-
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup>	1 763 934,24	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-10 395 857,86	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 914 865,36	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 096 590,93	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	582 304,50	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>107 097 148,66</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

### PART AC

FR0011993237	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	289	35 731,04
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-579	-71 743,17
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-290</b>	<b>-36 012,13</b>

### PART AC

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

### PART CC

FR0011539550	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	12 960	1 728 203,20
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-67 066,77	-8 883 828,82
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-54 106,77</b>	<b>-7 155 625,62</b>

### PART CC

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

### PART FC

FR0007038674	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-729	-1 440 285,87
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-729</b>	<b>-1 440 285,87</b>

### PART FC

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

**PART IC**

<b>FR0013455334</b>	<b>En parts ou actions</b>	<b>En montant</b>
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	-	-

**PART IC**

	<b>En montant</b>
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	-

## VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0011993237	PART AC	Capitalisable	EUR	1 072 197,47	8 487,9416	126,32
FR0011539550	PART CC	Capitalisable	EUR	19 959 047,29	143 737,2886	138,85
FR0007038674	PART FC	Capitalisable	EUR	74 590 036,39	35 855	2 080,32
FR0013455334	PART IC	Capitalisable	EUR	11 475 867,51	87 600	131,00

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

### Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	États-Unis+/-	Pays-Bas+/-	Suisse+/-	Belgique+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	20 366,44	12 884,92	1 637,57	1 493,47	1 047,26	1 013,25
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	7 833,57	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-611,51	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>27 588,50</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

### Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
France	1 920,57	-	1 920,57	-	377,47	1 543,10
Luxembourg	43,16	-	-	43,16	43,16	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 963,73</b>	<b>-</b>	<b>1 920,57</b>	<b>43,16</b>	<b>420,63</b>	<b>1 543,10</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	<b>65 919,56</b>	56 613,02	9 306,54	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>8 354,27</b>	-	-	-	8 354,27
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>-624,02</b>	-	-	-	-624,02
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	<b>N/A</b>	7 205,76	-	-	-
Options	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Swaps	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Autres instruments financiers	<b>N/A</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	<b>63 818,78</b>	<b>9 306,54</b>	<b>-</b>	<b>7 730,25</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	3 006,55	4 181,14	-	10 704,81	16 272,33	22 392,20	9 362,53
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8 354,27	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-624,02	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	7 205,76	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>10 736,80</b>	<b>4 181,14</b>	<b>-</b>	<b>10 704,81</b>	<b>16 272,33</b>	<b>29 597,96</b>	<b>9 362,53</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>USD+/-</b>	<b>CHF+/-</b>	<b>GBP+/-</b>	<b>Devise 04 +/-</b>	<b>Autres devises +/-</b>
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 637,57	1 047,26	190,44	-	-
Obligations et valeurs assimilées	4 277,13	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	73,30	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-125,57	-456,29	-42,16	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-3 762,13	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 100,30</b>	<b>590,97</b>	<b>148,28</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade</b> +/-	<b>Non Invest. Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	1 963,73
Obligations et valeurs assimilées	56 926,15	5 714,19	3 279,22
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>56 926,15</b>	<b>5 714,19</b>	<b>5 242,95</b>

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

La société de gestion peut être sollicitée. Dans ce cas, les règles appliquées par celle-ci seront mentionnées.

<sup>(1)</sup> *les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.*

*Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées ( mises en pension, titres prêtés et tires donnés en garantie ).*

*Les acquisition temporaires sont exclues.*

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	<b>Valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>Valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	20 249,17
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	642 444,92
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
<b>Total des créances</b>	<b>662 694,09</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-75 858,42
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-
<b>Total des dettes</b>	<b>-75 858,42</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>586 835,67</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion externes à la société de gestion :

Ces frais (commissaire aux comptes, dépositaire, valorisateur comptable, etc...) sont pris en charge par la société de gestion et ne sont pas prélevés dans le fonds.

Aux frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Part A	Taux barème Part C
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	1,50 % TTC maximum	1,50 % TTC maximum
Frais indirects maximum	Actif net	Néant	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction Prêt emprunt de titres	Néant Néant	Néant Néant
Commission de surperformance*	Actif net	15% au-dessus de 4%	Néant

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Part A	Taux barème Part C
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	1 % TTC maximum	1,15 % TTC maximum
Frais indirects maximum	Actif net	Néant	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction Prêt emprunt de titres	Néant Néant	Néant Néant
Commission de surperformance*	Actif net	Néant	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

### **Commission de surperformance (part A uniquement) :**

Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes : 15% au-dessus de 4% l'an nette de frais de gestion.

Il est précisé que ce seuil de 4% correspond à l'objectif de rendement annuel du fonds, compte tenu des risques autorisés lors de la constitution du portefeuille. Il s'agit bien d'un objectif de rendement et non d'une promesse de rendement.

- En cas de réalisation par le fonds d'une performance supérieure à 4% l'an nette de frais de gestion et positive sur la période observée, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance au taux de 15 % TTC
- Les frais de gestion variables ne seront perçus que si la valeur liquidative a progressé plus que 4% annuel au cours de la période observée, et si elle est positive.
- La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance, il sera procédé à des reprises de provision à hauteur maximum du compte de provisions antérieurement constituées. La commission de surperformance est payée annuellement à la société de gestion sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice et, donc, la provision est remise à zéro tous les ans.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de de gestion.

- La période de référence est l'exercice de la part A.

**PART AC**

<b>FR0011993237</b>	<b>31/12/2024</b>
Frais fixes	16 087,58
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

**PART CC**

<b>FR0011539550</b>	<b>31/12/2024</b>
Frais fixes	330 302,72
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

**PART FC**

<b>FR0007038674</b>	<b>31/12/2024</b>
Frais fixes	410 523,06
Frais fixes en % actuel	0,56
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

**PART IC**

<b>FR0013455334</b>	<b>31/12/2024</b>
Frais fixes	129 227,64
Frais fixes en % actuel	1,15
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

## Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>			
	FR0011451905	DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT FCP	5 024 048,56
	FR0010135327	DOM CAPI FCP	1 016 574,00
	FR0010609602	DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP	623 612,00
	FR0010854588	DOM PATRIMOINE I	113 893,32
	FR0010257527	DOM SELECTION ACTION MIDCAP FCP	1 152 500,00
<b>Total</b>			<b>7 930 627,88</b>

## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>2 862 125,98</b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>2 862 125,98</b>	-
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 862 125,98</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

#### PART AC

FR0011993237	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	21 484,43	-
<b>Total</b>	<b>21 484,43</b>	-
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

**PART CC**

FR0011539550	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	399 945,29	-
<b>Total</b>	<b>399 945,29</b>	<b>-</b>
<b>(* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

**PART FC**

FR0007038674	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 171 832,13	-
<b>Total</b>	<b>2 171 832,13</b>	<b>-</b>
<b>(* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

**PART IC**

<b>FR0013455334</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>*29/12/2023</b>
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	268 864,13	-
<b>Total</b>	<b>268 864,13</b>	<b>-</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 134 334,50</b>	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>2 134 334,50</b>	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 134 334,50</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

### PART AC

FR0011993237	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	21 404,28	-
<b>Total</b>	<b>21 404,28</b>	-
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

**PART CC**

FR0011539550	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	398 443,18	-
<b>Total</b>	<b>398 443,18</b>	<b>-</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

**PART FC**

FR0007038674	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 485 592,09	-
<b>Total</b>	<b>1 485 592,09</b>	<b>-</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

**PART IC**

FR0013455334	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	228 894,95	-
<b>Total</b>	<b>228 894,95</b>	<b>-</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

### Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>20 366 443,29</b>	<b>19,02</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>20 366 443,29</b>	<b>19,02</b>
Automobiles			66 443,27	0,06
ASTON MARTIN LAGONDA GLOBAL HOLDINGS	GBP	2 500	3 223,27	-
STELLANTIS NV	EUR	5 000	63 220,00	0,06
Banques			2 127 860,00	1,99
BNP PARIBAS	EUR	13 000	769 860,00	0,72
SOCIETE GENERALE SA	EUR	50 000	1 358 000,00	1,27
Brasseurs			1 425 450,00	1,33
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	21 000	1 013 250,00	0,95
HEINEKEN NV	EUR	6 000	412 200,00	0,38
Composants électriques			539 000,00	0,50
ALSTOM	EUR	25 000	539 000,00	0,50
Construction lourde			423 600,00	0,40
EIFFAGE	EUR	5 000	423 600,00	0,40
Défense			1 802 450,00	1,68
THALES SA	EUR	13 000	1 802 450,00	1,68
Distillateurs et viticulteurs			1 555 107,76	1,45
DIAGEO	GBP	4 500	138 107,76	0,13
PERNOD RICARD	EUR	13 000	1 417 000,00	1,32
Équipement ferroviaire			14 647,22	0,01
WABTEC	USD	80	14 647,22	0,01
Équipements de technologie de production			1 018 050,00	0,95
ASML HOLDING N.V.	EUR	1 500	1 018 050,00	0,95
Établissements de soins de santé			276 205,83	0,26
EMEIS	EUR	45 571	276 205,83	0,26
Habillement et accessoires			675 125,00	0,63
KERING	EUR	1 500	357 375,00	0,33
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	500	317 750,00	0,30
Internet			510 600,00	0,48
TIETOEVRV CORPORATION	EUR	30 000	510 600,00	0,48
Jeux de hasard et d'argent			1 435 174,32	1,34
LA FRANCAISE DES JEUX SA	EUR	19 500	725 790,00	0,68
LOTTOMATICA GROUP S P A	EUR	55 248	709 384,32	0,66
Logiciels			22 125,00	0,02
EQUASENS	EUR	500	22 125,00	0,02

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Outillage industriel			226 760,00	0,21
DUERR	EUR	4 000	85 760,00	0,08
KONE B	EUR	3 000	141 000,00	0,13
Pharmacie			3 345 638,52	3,12
GRIFOLS SA	EUR	10 000	91 480,00	0,08
MERCK KGAA	EUR	4 000	559 600,00	0,52
NOVARTIS AG-NOM	CHF	2 000	189 035,11	0,18
PFIZER INC	USD	18 000	461 168,52	0,43
ROCHE HOLDING LTD	CHF	2 000	544 514,89	0,51
SANOFI	EUR	16 000	1 499 840,00	1,40
Produits alimentaires			769 548,78	0,72
DANONE SA	EUR	7 000	455 840,00	0,43
EMMI SA	CHF	400	313 708,78	0,29
Produits de beauté			341 850,00	0,32
L'OREAL PRIME 2013	EUR	1 000	341 850,00	0,32
Produits de soin personnel			155 040,00	0,14
INTER PARFUMS	EUR	3 800	155 040,00	0,14
Radiodiffuseurs et télédiffuseurs			49 104,98	0,05
CANAL+	GBP	20 000	49 104,98	0,05
Réassurance			118 200,00	0,11
SCOR SE ACT PROV	EUR	5 000	118 200,00	0,11
SCPI : biens immobiliers diversifié			229 800,00	0,21
ICADE REIT	EUR	10 000	229 800,00	0,21
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			145 440,00	0,14
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	EUR	2 000	145 440,00	0,14
Semi conducteurs			1 161 757,61	1,09
INTEL CORP	USD	60 000	1 161 757,61	1,09
Service de vente et de restauration			366 080,00	0,34
ELIOR GROUP SCA	EUR	130 000	366 080,00	0,34
Services de sécurité			50 820,00	0,05
PROSEGUR	EUR	30 000	50 820,00	0,05
Services de transport			223 400,00	0,21
ADP	EUR	2 000	223 400,00	0,21
Services informatiques			39 525,00	0,04
ALTEN	EUR	500	39 525,00	0,04
Télécommunications filaires			1 251 640,00	1,17
ORANGE	EUR	130 000	1 251 640,00	1,17

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Obligations</b>			<b>67 883 292,61</b>	<b>63,38</b>
<b>Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé</b>			<b>1 963 729,84</b>	<b>1,83</b>
Aérospatiale et défense			1 543 100,00	1,44
FIGEAC AERO CV 1.125% DIRTY 18/10/2028	EUR	65 000	1 543 100,00	1,44
Divertissement électronique			377 471,34	0,35
UBISOFT ENTERTAINMENT SA CV 2.375% 15/11/2028	EUR	400 000	377 471,34	0,35
Outillage industriel			-	-
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU PIK DEFAULTED 1.5% CV 31/12/2049	EUR	328 720	-	-
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU PIK DEFAULTED 1.5% CV 31/12/2049	EUR	328 720	-	-
Services d'investissements			43 158,50	0,04
FF GROUP FINANCE LX 1.75% CONV DEAFULTED 03/07/2019	EUR	700 000	43 158,50	0,04
<b>Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>65 919 562,77</b>	<b>61,55</b>
Assurance services complets			995 737,44	0,93
AXA SA VAR 06/07/2047	EUR	808 000	824 787,25	0,77
MUTUELLE ASSURANCE VAR 21/06/2052	EUR	200 000	170 950,19	0,16
Audiovisuel et divertissements			2 688 626,23	2,51
TDF INFRASTRUCTURE SAS 1.75% 01/12/2029	EUR	1 000 000	913 012,19	0,85
TDF INFRASTRUCTURE SAS 4.125% 23/10/2031	EUR	900 000	904 524,29	0,85
TDF INFRASTRUCTURE SAS 5.625% 21/07/2028	EUR	800 000	871 089,75	0,81
Automobiles			964 950,00	0,90
TPA RENAULT 1983	EUR	3 000	964 950,00	0,90
Banques			4 013 748,04	3,75
BANQUE FED CRED MUTUEL 2.625% 06/11/2029	EUR	500 000	485 710,62	0,45
BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 16/06/2032	EUR	900 000	921 185,14	0,86
BNG BANK NV 3% 23/02/2028	EUR	500 000	521 739,84	0,49
COOPERATIEVE RABOBANK UA VAR PERP	EUR	691 700	768 819,17	0,72
CRELAN SA VAR 30/04/2035	EUR	100 000	108 754,05	0,10
KFW 0% 30/09/2026	EUR	1 000 000	962 190,00	0,90
RCI BANQUE SA 4.50% 06/04/2027	EUR	29 000	30 696,62	0,03
RCI BANQUE SA 4.875% 14/06/2028	EUR	200 000	214 652,60	0,20
Biotechnologie			365 278,33	0,34
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	EUR	400 000	365 278,33	0,34
Construction lourde			513 381,25	0,48
WEBUILD SPA 5.375% 20/06/2029	EUR	300 000	325 629,08	0,30
WEBUILD SPA 7% 27/09/2028	EUR	167 000	187 752,17	0,18
Défense			1 063 845,75	0,99
THALES SA 4.25% 18/10/2031	EUR	1 000 000	1 063 845,75	0,99

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Eau			1 468 290,89	1,37
ORANO SA 3.375% 23/04/2026	EUR	1 000 000	1 026 928,77	0,96
ORANO SA 4% 12/03/2031	EUR	300 000	317 432,38	0,30
VERALTO CORP 4.15% 19/09/2031	EUR	118 000	123 929,74	0,11
Équipements de technologie de production			922 946,71	0,86
ASML HOLDING NV 0.625% 07/05/2029	EUR	1 000 000	922 946,71	0,86
Équipements électroniques			18 981,00	0,02
TSA TF/TV DIRTY PERP	EUR	4 995 000	18 981,00	0,02
État			22 372 785,07	20,89
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.25% 15/02/2027	EUR	2 000 000	1 932 872,57	1,80
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.50% 15/02/2025	EUR	3 000 000	3 006 547,70	2,81
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.6% 15/08/2033	EUR	9 000 000	9 291 904,52	8,68
FRANCE OAT 0.50% 25/05/2025	EUR	4 000 000	3 980 299,18	3,72
OAT 3.5% 25/04/26	EUR	4 000 000	4 161 161,10	3,88
Expert en finance			12 388 265,55	11,57
APICIL PREVOYANCE 5.375% 03/10/2034	EUR	200 000	211 941,59	0,20
DEUTSCHE BAHN FIN GMBH 4% 23/11/2043	EUR	1 350 000	1 452 779,75	1,36
DEUTSCHE BOERSE AG 3.75% 28/09/2029	EUR	1 500 000	1 579 208,63	1,47
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 0.75% 07/07/2028	EUR	100 000	92 108,86	0,09
JOHN DEERE CAPITAL CORP 3.45% 16/07/2032	EUR	1 100 000	1 146 610,32	1,07
LOXAM SAS 4.5% 15/04/2027	EUR	500 000	495 140,00	0,46
NOVA ALEXANDRE III SAS FRN 15/07/2029	EUR	500 000	494 585,56	0,46
QUATRIM 8.5% PIK 15/01/2027	EUR	459 148	278 669,04	0,26
RWE AG 3.8% 05/04/2033	USD	5 000 000	4 277 131,28	3,99
TENNET HOLDING BV 2.125% 17/11/2029	EUR	1 400 000	1 345 156,82	1,26
WINTERSHALL DEA FINANCE 3.83% 03/10/2029	EUR	1 000 000	1 014 933,70	0,95
Habillement et accessoires			3 410 675,65	3,19
LVMH MOET HENNESSY VUIT 3.25% 07/09/2029	EUR	1 600 000	1 648 042,96	1,54
LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.5% 05/10/2034	EUR	1 000 000	1 037 170,14	0,97
LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.50% 07/09/2033	EUR	700 000	725 462,55	0,68
Industries diversifiées			1 996 523,03	1,86
ITM ENTERPRISES SASU 5.75% 22/07/2029	EUR	500 000	546 671,58	0,51
TAP SA 5.125% 15/11/2029	EUR	1 400 000	1 449 851,45	1,35
Jeux de hasard et d'argent			300 498,00	0,28
INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026	EUR	300 000	300 498,00	0,28
Métaux non ferreux			195 436,96	0,18
ERAMET 6.5% 30/11/2029	EUR	200 000	195 436,96	0,18
Participation et promotion immobilières			200 838,36	0,19
NEXITY SA 2.6% 29/06/2025	EUR	200 000	200 838,36	0,19

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Produits de beauté			4 607 911,03	4,30
L'OREAL SA 2.875% 06/11/2031	EUR	1 500 000	1 509 387,74	1,41
LOREAL SA 3.375% 23/11/2029	EUR	3 000 000	3 098 523,29	2,89
Réassurance			2 682 438,11	2,51
HANNOVER RE VAR 08/10/2040	EUR	1 000 000	918 401,23	0,86
HANNOVER RE VAR 26/08/2043	EUR	200 000	231 158,93	0,22
SCOR SE VAR 27/05/2048	EUR	1 500 000	1 532 877,95	1,43
Service de vente et de restauration			505 835,00	0,47
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 15/07/2026	EUR	500 000	505 835,00	0,47
Services d'ingénierie et de passation de marchés			1 010 821,64	0,94
SPIE SA 2.625% 18/06/2026	EUR	1 000 000	1 010 821,64	0,94
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			1 276 888,71	1,19
TOTAL SA VAR PERP	EUR	1 267 000	1 276 888,71	1,19
Télécommunications filaires			1 571 501,27	1,47
DEUTSCHE TELEKOM AG 1.75% 25/03/2031	EUR	500 000	478 318,22	0,45
ORANGE TF/TV PERP	EUR	1 050 000	1 093 183,05	1,02
Voyage et tourisme			383 358,75	0,36
TUI CRUISES GMBH 5% 15/05/2030	EUR	375 000	383 358,75	0,36
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>10 495 065,29</b>	<b>9,80</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>9 981 979,88</b>	<b>9,32</b>
AMUNDI STOXX EUROPE 600 HEALTHCARE CLASS ACC EUR	EUR	1 000	142 900,00	0,13
DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT FCP	EUR	4	5 024 048,56	4,69
DOM CAPI FCP	EUR	7 800	1 016 574,00	0,95
DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP	EUR	4 400	623 612,00	0,58
DOM PATRIMOINE I	EUR	1	113 893,32	0,11
DOM SELECTION ACTION MIDCAP FCP	EUR	10 000	1 152 500,00	1,08
PLACEURO SICAV GOLD MINES SICAV	EUR	194 000	965 732,00	0,90
QUAERO CAPITAL FUNDS SICAV GLOBAL CONVERTIBLE BONDS	EUR	8 000	942 720,00	0,88
<b>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>513 085,41</b>	<b>0,48</b>
CELLYANT GLOBAL CONVERGENCE EUR SICAV	EUR	238,396	513 085,41	0,48
<b>Total</b>			<b>98 744 801,19</b>	<b>92,20</b>

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

## INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
EURO STOXX 0325	160	-	50 200,00	7 833 568,00
<b>Sous total</b>		-	<b>50 200,00</b>	<b>7 833 568,00</b>
<b>Options</b>				
KR2/202503/P/210.	10	6 860,00	-	-53 368,00
SX5E/202503/P/4600.	50	28 400,00	-	-558 141,72
<b>Sous total</b>		<b>35 260,00</b>	-	<b>-611 509,72</b>
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		<b>35 260,00</b>	<b>50 200,00</b>	<b>7 222 058,28</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
EURO BUND 0325	54	-	120 300,00	7 205 760,00
<b>Sous total</b>		-	<b>120 300,00</b>	<b>7 205 760,00</b>

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	<b>120 300,00</b>	<b>7 205 760,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
EURO FX 0325	30	-	42 914,05	3 762 131,82
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	<b>42 914,05</b>	<b>3 762 131,82</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Montant (*)	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Options</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Swaps</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Total</b>		-	-	-	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>98 744 801,19</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-14 940,00
Total instruments financiers à terme - taux	-120 300,00
Total instruments financiers à terme - change	-42 914,05
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>9 230 373,09</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-699 871,57</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>107 097 148,66</b>

# INFORMATIONS SFDR

## ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: ESK Exclusif  
 Identifiant d'entité juridique: 969500U8G8IUQ505WK74

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou

social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

#### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 66,6% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

#### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au travers d'analyses et de notations de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extrafinancier du fonds est :

- de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement,
- de conserver une intensité carbone inférieure à son univers d'investissement,
- de couvrir 90% des émetteurs du portefeuille, hors liquidité et produits dérivés,
- d'exclure les émetteurs impliqués dans l'industrie du charbon, des armements controversés et de la production d'huile de palme,



**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Conserver minimum 15% d'investissements durables

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sur les émetteurs – qu'ils soient privés ou publics – hors liquidité et produits dérivés, les performances ont été les suivantes :

- Fonds : Note ESG : 7,37/10
- Univers : Note ESG : 6,3/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 33
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 786
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 153
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 1151
- Investissements durables : 66,6%
- Taux de couverture : 90,27%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sur la période précédente, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :

- Fonds : Note ESG : 7,71/10
- Univers : Note ESG : 7,25/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 37,8
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 562
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 88,6
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 939
- Taux de couverture : 89,5%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le produit financier prétendait avoir un objectif d'investissement durable de 15% au sens du règlement (UE) 2019/2088, il a démontré qu'il soutenait pour autant les émetteurs durables à hauteur de 66,6% du portefeuille.

Le règlement SFDR définit un « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.



La définition d'investissement durable est très ouverte et de ce fait, ne fournit pas actuellement une liste exhaustive d'objectifs spécifiques, d'indicateurs clés de performance ou de mesures qui doivent être atteintes pour qu'un investissement soit considéré comme durable. Le règlement se limite à donner des exemples pour chaque catégorie d'objectifs. Cela offre une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de tenir compte des différentes préférences en matière de durabilité. Toutefois, cette situation peut également créer une incertitude quant aux mesures et aux seuils précis qui permettraient d'identifier un investissement durable.

Notre définition d'une bonne gouvernance, de préjudice significatif et de contribution positive est la suivante :

#### **Bonne gouvernance**

Les notations ESG sont conçues pour mesurer la capacité des entreprises à gérer les risques et les opportunités ESG liés à leurs activités et à leurs opérations. Elles fournissent une vision holistique de la capacité des entreprises à gérer durablement les ressources, y compris le capital humain, à garantir l'intégrité opérationnelle sur la base de pratiques de gestion solides et à se conformer aux normes applicables, y compris les lois fiscales. Ainsi, une évaluation ESG minimale de BB est requise, ce qui équivaut selon notre méthodologie à une notation de 2,86 / 10. Cette notation indique généralement la capacité d'une entreprise à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG et à répondre aux attentes de base en matière de gouvernance d'entreprise.

#### **Ne pas causer de préjudice significatif ou « Do Not Significant Harm » (DNSH)**

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

#### **Contribution environnementale ou sociale positive**

Plusieurs paramètres peuvent être considérés comme des critères de contribution positive, à condition que les critères de base décrits pour les pratiques de bonne gouvernance et les DNSH soient respectés.

Les trois questions suivantes ont été examinées pour déterminer si l'entreprise apporte une contribution positive :

- L'entreprise contribue-t-elle à des activités économiques positives sur le plan social ou environnemental ?
- L'entreprise contribue-t-elle à la transition climatique ?
- L'entreprise contribue-t-elle positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail ?

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, et si elle est étayée par des mesures pertinentes, il est considéré que l'entreprise contribue positivement à la réalisation d'un objectif environnemental ou social.

Concernant la première question, nous avons considéré que les entreprises générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de produits ou de services visant un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux avaient l'intention de répondre à ces besoins environnementaux ou sociétaux.

Concernant la deuxième question, nous regardons si le SBTi valide la stratégie de réduction d'émissions carbone de l'émetteur. L'initiative Science Based Targets (SBTi), un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Wildlife Fund for Nature et le World Resources Institute, est l'un des cadres les plus couramment utilisés pour évaluer le degré d'alignement aux l'Accords de Paris.

Concernant la troisième et dernière question, l'émetteur contribue positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail s'il y a plus de 40% d'administrateurs de sexe féminin et s'il n'a pas eu de cas de controverses graves et très graves au cours des trois dernières années par rapport à la discrimination et à la diversité de sa force de travail.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour élaborer une grille de référence pour ne pas causer de préjudice significatif, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac (>5% du revenu), les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Qu'est-ce qu'une incidence négative ? Il s'agit des incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives en matière de durabilité reprennent la thématique environnementale, notamment celle du climat et la thématique sociale au travers des ressources humaines et des droits humains. Celles-ci ont été énumérées par la Commission Européenne dans le Règlement (UE) 2022/1288.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;

- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO<sub>2</sub>/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*  
Description détaillée :

Les critères relatifs aux DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable, au-delà de l'exigence selon laquelle un investissement ne peut pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux. Plusieurs réglementations européennes sur la finance durable, y compris la taxonomie européenne et la SFDR, font référence à l'adhésion à des normes mondiales – en particulier les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) – comme critères permettant d'éviter les dommages et de respecter des garanties sociales minimales.

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles notamment ceux de l'OCDE. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Ainsi, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;
- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité ;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO<sub>2</sub>/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs privés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence année 2023	Incidence année 2024	Objectif & Commentaire	
<b>Climat et Environnement</b>					
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Émissions de GES de niveau 1 (t CO2 / € investis)	9 303	2 695	Nouvelle méthodologie de calcul alignée aux standards en prenant en compte les émissions financées de l'émetteur Pas d'objectifs fixé pour le moment
		Émissions de GES de niveau 2 (t CO2 / € investis)	2 681	1 298	
		Émissions de GES de niveau 3 (t CO2 / € investis)	87 910	55 408	
		Émissions totales de GES sur les trois niveaux d'émission	99 894	59 401	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (t CO2 / M € investis)	1 370	993	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES (scope 12.3) en t CO2 / M € CA	563	786	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,56%	10,9%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	55,6%	59,9%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,20	Global : 0,36 Secteur A : NA Secteur B : 0,47 Secteur C : 0,1 Secteur D : 0,2 Secteur E : NA Secteur F : 0,14 Secteur G : 0,07 Secteur H : 0,09 Secteur L : 0,11	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites et établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2,58%	14,9%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Eau	8. Rejet dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,00	0,00	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Déchets	9. Déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	5,82	1,75	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
	PAI additionnel : Déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	20,94	11,66	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
<b>Social, Ressources Humains, Respect des droits dont droits humains</b>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00%	0,12%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	7,33%	10,67%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	10,56%	9,61%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	43,30%	39,99%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00%	0,00%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	PAI Social additionnel : Exclusion tabac	Part d'investissement dans des sociétés appartenant au secteur (production et vente) en % du revenu	0,01%	0,01%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence année 2023	Incidence année 2024	Objectif & Commentaire	
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>					
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (t CO2 / M € PIB)	182,18	188,91	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationales, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0,0%	0,0%	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Additionnel	PAI additionnel : Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économique entre les participants à une économie donnée de 0 à 100, 0 étant l'égalité parfaite.	32,98	32,51	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence.

**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BUND 2,6% 15/08/2033	Souverains et agences	8,68	Germany
DOM Alpha Obligation Credit-Part I	Autres Financières	4,70	France
E.ON 3.8% 05/04/2033	Services	4,00	Germany
OAT	Souverains et agences	7,61	France
L'OREAL SA 3.375% 23/11/2029	Consommation discrétionnaire	2,90	France



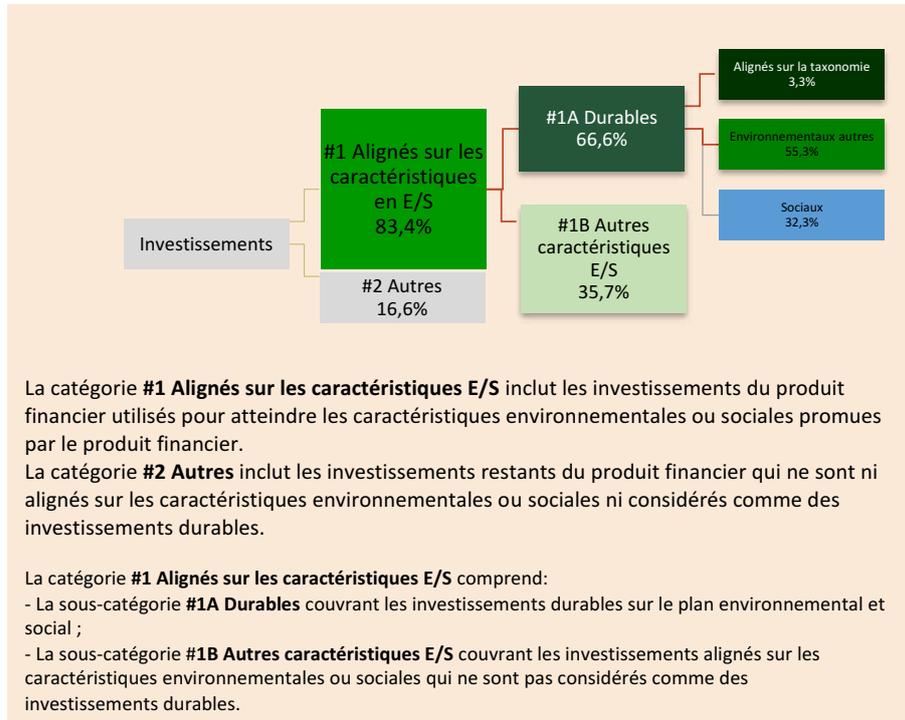
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?**

- *Quelle était l'allocation des actifs?*



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

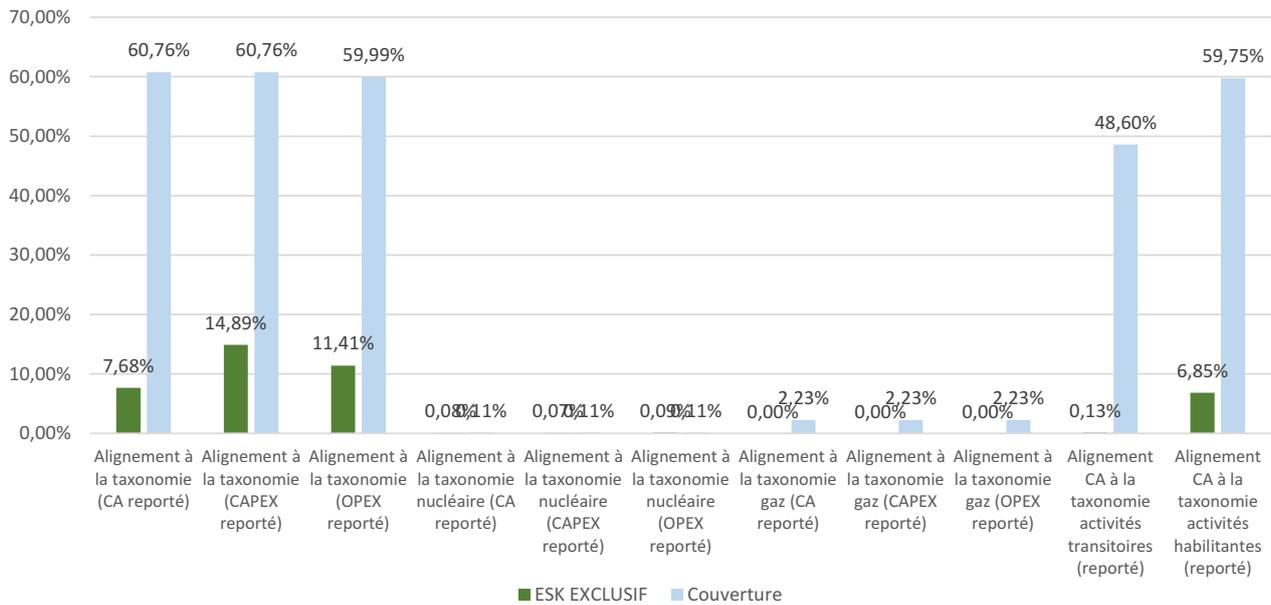
Secteurs	Poids (%)
Technologie	3,6%
Autres Financières	11,3%
Santé	3,2%
Energie	3,1%
Consommation discrétionnaire	10,8%
Industrie	10,1%
Banques	4,2%
Immobilier	0,5%
Assurances	3,5%
Souverains et agences	18,9%

<b>Matériaux</b>	<b>0,2%</b>
<b>Communications</b>	<b>4,7%</b>
<b>Consommation de base</b>	<b>3,2%</b>
<b>Services</b>	<b>5,4%</b>
<b>Industrie automobile</b>	<b>1,1%</b>
<b>Non classé</b>	<b>9,6%</b>
<b>Liquidité</b>	<b>6,9%</b>



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

**ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPÉENNE**



Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui

Dans le gaz fossile

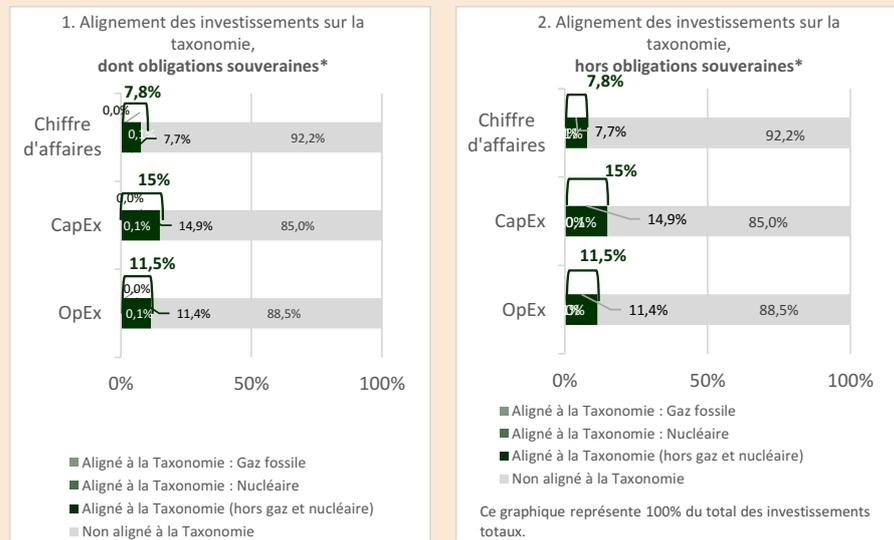
Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le chiffres d'affaires aligné aux activités transitoires et habilitantes était respectivement de 0,13% et 6,85%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le chiffres d'affaires aligné à la taxonomie européenne au 31/12 est passé de 2% à 3,3%.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE était de 26,8% l'année passée contre 55,3% cette année (31/12/2024).



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 38,2% l'année passée contre 32,3% cette année (31/12/2024).



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

La catégorie "Autres" regroupe les émetteurs n'ayant pas reçu de notation ESG, ainsi que les liquidités et les fonds non-transparisés ou la part non-couverte des fonds investis. Ainsi, aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à eux.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus de prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusions, la gestion de controverses et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année qui ont concerné les portefeuilles de Dôm Finance. Il est disponible sur notre site internet.



**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

A titre de comparaison de performances extra-financières, le Fonds est comparé à son univers d'investissement. Cependant, aucun indice spécifique n'a été afin de déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
NA
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
NA
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
NA
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
NA

**COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023**



# comptes annuels

# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>104 520 134,98</b>	<b>105 317 890,32</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 786 633,03	38 209 266,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	71 698 380,01	56 055 721,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 520 440,33	9 638 730,76
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	514 681,61	1 414 171,21
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>1 583 443,31</b>	<b>1 783 671,99</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 583 443,31	1 783 671,99
<b>Comptes financiers</b>	<b>4 885 012,41</b>	<b>891 311,65</b>
Liquidités	4 885 012,41	891 311,65
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>110 988 590,70</b>	<b>107 992 873,96</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	105 846 688,41	97 272 320,99
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 709 513,34	4 577 071,83
• Résultat de l'exercice	2 579 109,74	2 177 488,54
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>110 135 311,49</b>	<b>104 026 881,36</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>514 681,61</b>	<b>1 526 971,22</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	514 681,61	1 526 971,22
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>338 597,60</b>	<b>78 237,71</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	338 597,60	78 237,71
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>2 360 783,67</b>
Concours bancaires courants	-	2 360 783,67
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>110 988 590,70</b>	<b>107 992 873,96</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	19 315 550,01	18 805 244,69
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	17 472 460,00	26 658 035,15
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	1 655 915,13
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	204 970,50	7 545,01
• Produits sur actions et valeurs assimilées	977 298,73	1 366 957,33
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 674 616,82	2 158 270,48
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>3 856 886,05</b>	<b>3 532 772,82</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-126 912,69	-56 651,30
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-126 912,69</b>	<b>-56 651,30</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>3 729 973,36</b>	<b>3 476 121,52</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-979 843,73	-1 086 686,05
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>2 750 129,63</b>	<b>2 389 435,47</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-171 019,89	-211 946,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>2 579 109,74</b>	<b>2 177 488,54</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### Méthode d'évaluation

DÔM Finance se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM/FIA.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

#### Valeurs mobilières négociables sur un marché réglementé :

1. Les actions et titres assimilées cotés (valeurs françaises et étrangères) sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture en J.
2. Obligations, titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

La société de gestion valorise les obligations et assimilées françaises et étrangères autant que possible sur la base de cours fin de journée, contribués correspondant au « mid BGN » de Bloomberg.

Dans le cas où cette valorisation ne serait pas disponible ou non représentative d'une valeur de marché, elle valorise sur la base du cours fin de journée d'un contributeur alternatif ou d'une bourse cotée, si ce cours est représentatif d'une valeur de marché.

A défaut, les titres sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Le cours ainsi retenu fait l'objet d'un justificatif annexé à chaque valorisation.

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote / décote est amortie linéairement sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.

### Titres d'OPCVM/FIA en portefeuille

Les Opvcvm/FIA sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

### Les instruments financiers à terme

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à la valeur probable de négociation selon les modèles reconnus de marché.

### Opérations d'échange (swaps)

Les swaps de taux à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché sur la base de courbe de taux selon la méthode d'interpolation du taux à maturité. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les swaps de taux sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés.

Les opérations à terme sur devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de compensation du jour.

### Acquisitions temporaires de titres

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution

correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### **Cessions temporaires de titres**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés et de la créance correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### **Emprunts d'espèces**

Les emprunts d'espèces sont évalués selon les conditions contractuelles.

#### **Devises**

Les cours en devises étrangères sont convertis en euro selon le cours des devises respectives au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du RCCI de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### **Modalités pratiques**

La valorisation est effectuée à partir des données recueillies par le valorisateur à l'aide de ses différentes sources de données en application des règles précédentes.

#### **Méthode de comptabilisation**

##### **Comptabilisation des revenus**

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon couru pour les coupons, et le jour du détachement du dividende pour les dividendes.

##### **Comptabilisation des revenus**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

#### **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

#### **Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion externes à la société de gestion :

Ces frais (commissaire aux comptes, dépositaire, valorisateur comptable, etc...) sont pris en charge par la société de gestion et ne sont pas prélevés dans le fonds.

Aux frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème Part A	Taux, barème Part C
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	1,50 % TTC maximum	1,50 % TTC maximum
Frais indirects maximum	Actif net	Néant	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction Prêt emprunt de titres	Néant	Néant
Commission de surperformance*	Actif net	15% au-dessus de 4%	Néant

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème Part F	Taux, barème Part I
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	1 % TTC maximum	1,15 % TTC maximum
Frais indirects maximum	Actif net	Néant	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction Prêt emprunt de titres	Néant	Néant
Commission de surperformance*	Actif net	Néant	Néant

#### **Commission de surperformance (part A uniquement)**

Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes : 15% au-dessus de 4% l'an nette de frais de gestion.

- En cas de réalisation par le fonds d'une performance supérieure à 4% l'an nette de frais de gestion et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance au taux de 15 % TTC
- Les frais de gestion variables ne seront perçus que si la valeur liquidative a progressé plus que 4% annuel au cours de l'exercice, et si elle est positive.
- La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance, il sera procédé à des reprises de provision à hauteur maximum du compte de provisions antérieurement constituées. La commission de surperformance est payée annuellement à la société de gestion sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice et, donc, la provision est remise à zéro tous les ans.
- La période de référence est l'exercice de la part A.

#### **Devise de comptabilité**

Euro.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts A, C et F)

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.



# 2 évolutionactif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>104 026 881,36</b>	<b>137 701 553,78</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 317 631,83	11 793 669,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-13 486 170,74	-32 481 658,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 337 876,18	1 893 261,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 362 344,50	-5 493 584,36
Plus-values réalisées sur contrats financiers	8 232 392,91	16 014 616,40
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-4 190 732,43	-7 221 497,95
Frais de transaction	-168 733,66	-223 941,89
Différences de change	-123 896,70	401 358,74
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	13 417 290,23	-19 367 749,79
- Différence d'estimation exercice N	-2 778 504,64	-16 195 794,87
- Différence d'estimation exercice N-1	-16 195 794,87	3 171 954,92
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	384 987,38	-1 378 580,80
- Différence d'estimation exercice N	400 961,61	15 974,23
- Différence d'estimation exercice N-1	15 974,23	1 394 555,03
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 750 129,63	2 389 435,47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>110 135 311,49</b>	<b>104 026 881,36</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	6 504 602,45	-
Obligations à taux fixe	38 250 773,81	-
Obligations à taux variable	26 943 003,75	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	16 809 100,00	2 506 450,01	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	16 272 960,00	1 199 500,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	44 755 376,26	26 943 003,75	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 885 012,41
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	16 272 960,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	441 876,45	1 296 017,39	7 495 923,43	6 160 762,48	56 303 800,26
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 885 012,41	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	16 272 960,00

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	GBP	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	620 460,78	233 078,95	6 508,57	-
Obligations et valeurs assimilées	4 036 771,32	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	41 823,20	-	-	-
Comptes financiers	35 330,35	422 918,81	137 052,13	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	2 506 450,01	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>1 583 443,31</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	1 283 004,60
-	262 751,83
Coupons a recevoir	37 686,88
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>338 597,60</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
RACHAT à payer	262 751,83
Frais provisionnes	75 845,77
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0011993237	-	-	-	-
PART CC / FR0011539550	9 979	1 317 631,83	54 648,868	6 848 297,67
PART FC / FR0007038674	-	-	-	-
PART IC / FR0013455334	-	-	54 133,69	6 637 873,07
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011993237		-		-
PART CC / FR0011539550		-		-
PART FC / FR0007038674		-		-
PART IC / FR0013455334		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011993237		-		-
PART CC / FR0011539550		-		-
PART FC / FR0007038674		-		-
PART IC / FR0013455334		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011993237		-		-
PART CC / FR0011539550		-		-
PART FC / FR0007038674		-		-
PART IC / FR0013455334		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie de part :	
---------------------	--

PART C / FR0011993237	1,50
-----------------------	------

PART CC / FR0011539550	1,50
------------------------	------

PART FC / FR0007038674	0,56
------------------------	------

PART IC / FR0013455334	1,15
------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie de part :	
---------------------	--

PART C / FR0011993237	-
-----------------------	---

PART CC / FR0011539550	-
------------------------	---

PART FC / FR0007038674	-
------------------------	---

PART IC / FR0013455334	-
------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 7 596 542,33

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 579 109,74	2 177 488,54
<b>Total</b>	<b>2 579 109,74</b>	<b>2 177 488,54</b>

PART C / FR0011993237	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	18 441,40	13 432,57
<b>Total</b>	<b>18 441,40</b>	<b>13 432,57</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART CC / FR0011539550	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	456 896,43	407 946,75
<b>Total</b>	<b>456 896,43</b>	<b>407 946,75</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART FC / FR0007038674	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 878 218,82	1 479 742,81
<b>Total</b>	<b>1 878 218,82</b>	<b>1 479 742,81</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART IC / FR0013455334	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	225 553,09	276 366,41
<b>Total</b>	<b>225 553,09</b>	<b>276 366,41</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 709 513,34	4 577 071,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1 709 513,34</b>	<b>4 577 071,83</b>

PART C / FR0011993237	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	16 535,80	39 821,10
<b>Total</b>	<b>16 535,80</b>	<b>39 821,10</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART CC / FR0011539550	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	409 678,83	1 209 583,28
<b>Total</b>	<b>409 678,83</b>	<b>1 209 583,28</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART FC / FR0007038674	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 113 382,16	2 666 863,74
<b>Total</b>	<b>1 113 382,16</b>	<b>2 666 863,74</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART IC / FR0013455334	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	169 916,55	660 803,72
<b>Total</b>	<b>169 916,55</b>	<b>660 803,72</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

### 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 2 novembre 1999.

Devise					
EUR	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>110 135 311,49</b>	104 026 881,36	137 701 553,78	127 043 977,59	135 253 501,55

PART C / FR0011993237	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>8 777,9416</b>	8 777,9416	8 777,9416	8 777,9505	59 220,2505
<b>Valeur liquidative</b>	<b>120,54</b>	102,73	114,95	105,55	100,02
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>3,98</b>	6,06	7,69	4,59	-2,13

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART CC / FR0011539550	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>197 844,0586</b>	242 513,9266	289 569,0966	271 317,6266	192 173,4866
<b>Valeur liquidative</b>	<b>132,51</b>	112,93	126,36	115,08	108,83
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>4,38</b>	6,66	9,43	5,27	-1,54

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART FC / FR0007038674	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>36 584</b>	36 584	36 584	38 917	51 356
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 966,62</b>	1 660,36	1 840,59	1 660,71	1 555,76
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>81,77</b>	113,34	153,24	89,99	-7,84

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART IC / FR0013455334	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>87 600</b>	141 733,69	277 729,12	282 627,77	282 627,77
<b>Valeur liquidative</b>	<b>124,57</b>	105,79	117,97	107,07	100,89
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>4,51</b>	6,61	9,18	5,23	2,68

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0010340141	ADP	PROPRE	1 000,00	117 200,00	EUR	0,11
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	40 000,00	487 200,00	EUR	0,44
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	25 000,00	1 460 500,00	EUR	1,33
ES0105022000	APPLUS SERVICES	PROPRE	30 000,00	300 000,00	EUR	0,27
GB00BN7CG237	ASTON MARTIN LAGONDA GLOBAL HOLDINGS	PROPRE	2 500,00	6 508,57	GBP	0,01
CH0210483332	CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	PROPRE	298,00	37 101,75	CHF	0,03
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	24 000,00	1 408 320,00	EUR	1,28
DE0005565204	DUERR	PROPRE	6 000,00	128 280,00	EUR	0,12
CH0012829898	EMMI SA	PROPRE	200,00	195 977,20	CHF	0,18
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	17 000,00	270 606,00	EUR	0,25
FR0012882389	EQUASENS	PROPRE	700,00	42 770,00	EUR	0,04
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	1 000,00	181 600,00	EUR	0,16
FR0014008VX5	EUROAPI	PROPRE	217,00	1 243,41	EUR	0,00
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	13 000,00	1 022 450,00	EUR	0,93
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ PFD	PROPRE	4 000,00	291 440,00	EUR	0,26
US4581401001	INTEL CORP	PROPRE	10 000,00	454 895,22	USD	0,41
FR0000073298	IPSOS	PROPRE	10 000,00	567 500,00	EUR	0,52
FR0000121485	KERING	PROPRE	3 000,00	1 197 000,00	EUR	1,09
FI0009013403	KONE B	PROPRE	8 000,00	361 280,00	EUR	0,33
FR0013451333	LA FRANCAISE DES JEUX SA	PROPRE	45 000,00	1 477 800,00	EUR	1,34
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	PROPRE	1 000,00	450 650,00	EUR	0,41
IT0005541336	LOTTOMATICA GROUP S P A	PROPRE	50 248,00	491 927,92	EUR	0,45
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	700,00	513 520,00	EUR	0,47
NL0010773842	NN GROUP NV	PROPRE	10 000,00	357 500,00	EUR	0,32
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	130 000,00	1 339 520,00	EUR	1,22

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000184798	ORPEA	PROPRE	25 275 586,00	427 157,40	EUR	0,39
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	3 000,00	479 250,00	EUR	0,44
US7170811035	PFIZER INC	PROPRE	6 000,00	156 375,32	USD	0,14
DE000PAH0038	PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	PROPRE	5 000,00	231 600,00	EUR	0,21
ES0175438003	PROSEGUR	PROPRE	50 000,00	88 000,00	EUR	0,08
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	17 000,00	1 525 920,00	EUR	1,39
FR0010411983	SCOR SE ACT PROV	PROPRE	35 000,00	926 100,00	EUR	0,84
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	120 000,00	2 883 000,00	EUR	2,62
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	7 000,00	937 650,00	EUR	0,85
FI0009000277	TIETOEVRY CORPORATION	PROPRE	30 000,00	646 200,00	EUR	0,59
US9297401088	WABTEC	PROPRE	80,00	9 190,24	USD	0,01
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	20 000,00	313 400,00	EUR	0,28
<b>Total Action</b>				<b>21 786 633,03</b>		<b>19,78</b>
<b>Obligation</b>						
XS1978209002	ABENGOA ABENEWCO 2 SAU PIK DEFAULTED 1.5% CV 26/04/2024	PROPRE	328 720,00	0,00	EUR	0,00
XS1978210273	ABENGOA ABENEWCO 2 SAU PIK DEFAULTED 1.5% CV 26/04/2024	PROPRE	328 720,00	0,00	EUR	0,00
XS2644410214	ABERTIS INFRAEST 4.125% 31/01/2028	PROPRE	1 000 000,00	1 050 988,49	EUR	0,95
XS1346228577	AXA SA VAR 06/07/2047	PROPRE	808 000,00	805 964,30	EUR	0,73
XS2431029441	AXA SA VAR 10/07/2042	PROPRE	587 000,00	489 157,44	EUR	0,44
XS2610457967	AXA SA VAR 11/07/2043	PROPRE	1 900 000,00	2 089 635,37	EUR	1,90
XS1799611642	AXA SA VAR 28/05/2049	PROPRE	257 000,00	252 308,60	EUR	0,23
FR001400F323	BANQ FED CRD MUTUEL 5.125% 13/01/2033	PROPRE	300 000,00	336 970,77	EUR	0,31
FR001400AY79	BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 16/06/2032	PROPRE	900 000,00	909 693,66	EUR	0,83
FR001400A3G4	BANQUE FED CRED MUTUEL 2.625% 06/11/2029	PROPRE	2 500 000,00	2 389 124,59	EUR	2,17
XS2590764713	BNG BANK NV 3% 23/02/2028	PROPRE	500 000,00	523 734,11	EUR	0,48
FR001400LZI6	BNP PARIBAS VAR 13/11/2032	PROPRE	3 000 000,00	3 206 246,56	EUR	2,91
FR001400KY44	BNP PARIBAS VAR 26/09/2032	PROPRE	1 500 000,00	1 589 321,68	EUR	1,44
FR0014009HA0	BNP PARIBAS VAR 31/03/2032	PROPRE	500 000,00	483 309,54	EUR	0,44
FR001400CFW8	BNP PARIBAS 3.625% 01/09/2029	PROPRE	1 000 000,00	1 017 701,42	EUR	0,92
XS2257580857	CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	PROPRE	500 000,00	417 650,82	EUR	0,38

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0014005X99	CNP ASSURANCES VAR 12/10/2053	PROPRE	1 300 000,00	1 030 083,66	EUR	0,94
FR001400M8W6	COFACE SA 5.75% 28/11/2033	PROPRE	800 000,00	834 956,59	EUR	0,76
FR001400CSY7	COFACE SA 6% 22/09/2032	PROPRE	1 000 000,00	1 086 435,25	EUR	0,99
XS1002121454	COOPERATIEVE RABOBANK UA VAR PERP	PROPRE	1 941 700,00	1 947 820,67	EUR	1,77
BE0002936178	CRELAN SA VAR 28/02/2030	PROPRE	700 000,00	753 630,26	EUR	0,68
XS2722190795	DEUTSCHE BAHN FIN GMBH 4% 23/11/2043	PROPRE	1 350 000,00	1 481 545,18	EUR	1,35
XS2265369657	DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3% 29/05/2026	PROPRE	1 000 000,00	993 180,82	EUR	0,90
FR0013534336	ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	1 000 000,00	888 023,44	EUR	0,81
XS1082775054	FF GROUP FINANCE LX 1.75% CONV DEAFULTED 03/07/2019	PROPRE	700 000,00	52 374,00	EUR	0,05
FR0014004EF7	GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 0.75% 07/07/2028	PROPRE	100 000,00	89 222,85	EUR	0,08
FR0014006144	GROUPE ACM VAR 1.85% 21/04/42	PROPRE	200 000,00	164 622,09	EUR	0,15
XS2198574209	HANNOVER RE VAR 08/10/2040	PROPRE	1 000 000,00	867 059,84	EUR	0,79
XS2549815913	HANNOVER RE VAR 26/08/2043	PROPRE	1 000 000,00	1 139 447,49	EUR	1,03
XS2433135543	HOLDING D INFRASTRUCTURE 1.475% 18/01/2031	PROPRE	500 000,00	436 241,92	EUR	0,40
FR001400M998	IMERYSA SA 4.75% 29/11/2029	PROPRE	2 000 000,00	2 044 584,70	EUR	1,86
FR001400KHW7	KERING 3.625% 05/09/2031	PROPRE	1 800 000,00	1 885 635,44	EUR	1,71
FR0014001R34	LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032	PROPRE	600 000,00	530 499,44	EUR	0,48
FR001400M6L3	LOREAL SA 3.375% 23/11/2029	PROPRE	3 500 000,00	3 626 352,58	EUR	3,29
FR001400KJP7	LVMH MOET HENNESSY VUIT 3.25% 07/09/2029	PROPRE	1 600 000,00	1 647 917,03	EUR	1,50
FR001400KJO0	LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.50% 07/09/2033	PROPRE	700 000,00	732 321,91	EUR	0,66
DE000A3LJT71	MERCEDES BENZ INT FINCE 3.625% 16/12/2024	PROPRE	500 000,00	500 151,39	EUR	0,45
XS2381261424	MUNICH RE VAR 26/05/2042	PROPRE	200 000,00	159 449,11	EUR	0,14
FR0014003XZ7	MUTUELLE ASSURANCE VAR 21/06/2052	PROPRE	1 300 000,00	1 019 381,72	EUR	0,93
FR0013264926	NEXITY SA 2.6% 29/06/2025	PROPRE	200 000,00	197 391,04	EUR	0,18
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	1 050 000,00	1 088 379,11	EUR	0,99
FR0013414919	ORANO SA 3.375% 23/04/2026	PROPRE	1 000 000,00	1 016 284,34	EUR	0,92
XS2332250708	ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	PROPRE	892 000,00	824 780,00	EUR	0,75
XS2211183756	PROSUS NV 2.031% 03/08/2032	PROPRE	500 000,00	387 800,12	EUR	0,35
XS2430287875	PROSUS NV 2.778% 19/01/2034	PROPRE	2 000 000,00	1 618 384,49	EUR	1,47
XS2010039118	QUATRIM 5.875% 15/01/2024	PROPRE	517 000,00	441 876,45	EUR	0,40

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013459765	RCI BANQUE SA VAR 1802/2030	PROPRE	700 000,00	695 535,25	EUR	0,63
FR001400H2O3	RCI BANQUE SA 4.50% 06/04/2027	PROPRE	29 000,00	30 776,04	EUR	0,03
FR001400IEQ0	RCI BANQUE SA 4.875% 14/06/2028	PROPRE	200 000,00	216 051,79	EUR	0,20
XS0909427782	RWE AG 3.8% 05/04/2033	PROPRE	5 000 000,00	4 036 771,32	USD	3,67
FR0012770063	SCOR SE VAR 05/06/2047	PROPRE	1 600 000,00	1 556 184,22	EUR	1,41
FR0013179314	SCOR SE VAR 27/05/2048	PROPRE	1 500 000,00	1 514 802,99	EUR	1,38
XS2181959110	SWISS RE FINANCE UK VAR 06/06/2052	PROPRE	400 000,00	362 257,84	EUR	0,33
PTTAPDOM0005	TAP SGPS SA 5.625% 02/12/2024	PROPRE	800 000,00	795 866,00	EUR	0,72
FR0014006TQ7	TDF INFRASTRUCTURE SAS 1.75% 01/12/2029	PROPRE	1 600 000,00	1 402 300,59	EUR	1,27
FR001400J861	TDF INFRASTRUCTURE SAS 5.625% 21/07/2028	PROPRE	1 800 000,00	1 939 882,13	EUR	1,76
FR001400L263	THALES SA 4.25% 18/10/2031	PROPRE	1 000 000,00	1 072 081,26	EUR	0,97
FR0014002PC4	TIKEHAU CAPITAL SCA 1.625% 31/03/2029	PROPRE	1 400 000,00	1 239 004,05	EUR	1,12
XS1501166869	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	1 267 000,00	1 248 213,40	EUR	1,13
FR0000140014	TPA RENAULT 1983	PROPRE	4 261,00	1 251 114,82	EUR	1,14
FR0010237016	TSA TF/TV DIRTY PERP	PROPRE	4 995 000,00	7 492,50	EUR	0,01
FR001400MA32	UBISOFT ENTERTAINMENT SA CV 2.875% 05/12/2031	PROPRE	800 000,00	745 510,40	EUR	0,68
XS2199567970	UNIQUE INSURANCE GROUP AG VAR 09/10/2035	PROPRE	300 000,00	291 757,98	EUR	0,26
XS2689127467	VERALTO CORP 4.15% 19/09/2031	PROPRE	818 000,00	861 639,58	EUR	0,78
XS1206541366	VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE NV VAR PERP	PROPRE	243 000,00	224 489,87	EUR	0,20
XS2681940297	WEBUILD SPA 7% 27/09/2028	PROPRE	167 000,00	178 117,72	EUR	0,16
FR001400GVB0	WENDEL SE 2.625% CV 27/03/2026	PROPRE	3 000 000,00	2 986 186,23	EUR	2,71
FR0013526803	WORLDFLINE SA FRANCE 0% CV 30/07/2025	PROPRE	21 000,00	2 302 881,00	EUR	2,09
FR001400KLT5	WORLDFLINE SA 4.125% 12/09/2028	PROPRE	1 300 000,00	1 307 209,35	EUR	1,19
XS2189970317	ZURICH FINANCE IRELAND VAR 17/09/2050	PROPRE	438 000,00	384 613,40	EUR	0,35
<b>Total Obligation</b>				<b>71 698 380,01</b>		<b>65,10</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
LU1129205529	ABRDN SICAV I SICAV CHINA A SHARE SUSTAINABLE EQUITY FUND	PROPRE	7 000,00	93 058,00	EUR	0,08
FR0010313742	DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT FCP	PROPRE	5 100,00	683 094,00	EUR	0,62
FR0011451905	DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT FCP	PROPRE	4,00	4 768 597,16	EUR	4,33
FR0010135327	DOM CAPI FCP	PROPRE	7 800,00	974 064,00	EUR	0,88

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010609602	DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP	PROPRE	1 900,00	266 228,00	EUR	0,24
FR0010854588	DOM PATRIMOINE I	PROPRE	1,00	112 860,27	EUR	0,10
FR0010257527	DOM SELECTION ACTION MIDCAP FCP	PROPRE	6 500,00	738 075,00	EUR	0,67
FR0010925933	DOM SELECTION ACTION RENDEMENT INTERNATIONAL FCP	PROPRE	20,50	53 623,90	EUR	0,05
LU2486276541	PLACEURO SICAV GOLD MINES SICAV	PROPRE	152 000,00	652 840,00	EUR	0,59
LU2114352243	QUAERO CAPITAL FUNDS SICAV GLOBAL CONVERTIBLE BONDS	PROPRE	20 000,00	2 178 000,00	EUR	1,98
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>10 520 440,33</b>		<b>9,55</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>104 005 453,37</b>		<b>94,43</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-376 180,00	-376 180,00	EUR	-0,34
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-27 375,00	-24 781,61	USD	-0,02
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-400 961,61</b>		<b>-0,36</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-262 751,83	-262 751,83	EUR	-0,24
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	393 187,62	422 918,81	CHF	0,38
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	4 289 711,12	4 289 711,12	EUR	3,89
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	118 762,52	137 052,13	GBP	0,12
	BANQUE USD SGP	PROPRE	39 027,67	35 330,35	USD	0,03
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	262 751,83	262 751,83	EUR	0,24
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>4 885 012,41</b>		<b>4,44</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	46 200,00	41 823,20	USD	0,04
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 241 181,40	1 241 181,40	EUR	1,13
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>1 283 004,60</b>		<b>1,16</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 249,36	-1 249,36	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-30 311,78	-30 311,78	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-31 700,21	-31 700,21	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-12 584,42	-12 584,42	EUR	-0,01
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-75 845,77</b>		<b>-0,07</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>5 691 209,63</b>		<b>5,17</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Futures</b>						
<b>Change ( Livraison du sous-jacent )</b>						
EC200324	EURO FX 0324	PROPRE	20,00	24 781,61	USD	0,02
<b>Total Change ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>24 781,61</b>		<b>0,02</b>
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
VG150324	EURO STOXX 50 0324	PROPRE	-370,00	262 700,00	EUR	0,24
SXO150324	STOXX EUROP 0324	PROPRE	50,00	-8 600,00	EUR	-0,01
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>254 100,00</b>		<b>0,23</b>
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
RX110324	EURO BUND 0324	PROPRE	100,00	227 200,00	EUR	0,21
UB110324	EURO BUXL 0324	PROPRE	-18,00	-105 120,00	EUR	-0,10
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>122 080,00</b>		<b>0,11</b>
<b>Total Futures</b>				<b>400 961,61</b>		<b>0,36</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Obligation</b>						
XS1978209002	AB DFTPIK 1.5% CV 24	ACHLIG	328 720,00	0,00	EUR	0,00
XS1978210273	AB DFTPIK 1.5% CV 24	ACHLIG	328 720,00	0,00	EUR	0,00
XS2010039118	QUATRIM 5.875% 01/24	ACHLIG	517,00	15 186,88	EUR	0,01
PTTAPDOM0005	TAP SA 5.625% 2024	ACHLIG	8,00	22 500,00	EUR	0,02
<b>Total Obligation</b>				<b>37 686,88</b>		<b>0,03</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>37 686,88</b>		<b>0,03</b>
<b>Total ESK EXCLUSIF</b>				<b>110 135 311,49</b>		<b>100,00</b>

